

RAPPORT ANNUEL

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

2023-
24



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des gestionnaires et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Le contenu du rapport, sauf indication contraire, fait état des activités de l'Assemblée nationale du Québec pour la période entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

DIRECTION

Aurette Lavigne-Robichaud

CHARGÉE DE PROJET ET RÉDACTION

Marie-Michèle Tremblay

RÉVISION LINGUISTIQUE

Nathalène Armand-Gouzi

Caroline Gagné

COLLABORATION ET RÉDACTION

Les contributrices et contributeurs de contenus des unités administratives de l'Assemblée nationale

DESIGN GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Maude Lalancette

PHOTOGRAPHIES ET IMAGES CONCEPTUELLES

Collection Assemblée nationale du Québec

Fonds Assemblée nationale du Québec

© STGM Architecture

PHOTOGRAPHES

Benoît Brühmüller

Martin Houde

Claude Mathieu

François Nadeau

Maryse Savard

Roch Théroux

IMPRESSION

Équipe de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

ISSN 1492-5753

ISBN IMP : 978-2-550-98494-8

ISBN PDF : 978-2-550-98495-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

RAPPORT ANNUEL

**DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**2023-
24**



Mot de la présidente

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de l'Assemblée nationale du Québec. Comme présidente de cette institution, c'est un privilège de faire état du travail accompli en 2023-2024, tant par les parlementaires que par le personnel administratif.

Évolution et adaptation. Voici deux mots qui illustrent bien les réalisations de la dernière année.

En effet, l'Assemblée nationale du Québec se transforme et se tourne vers l'avenir. L'ouverture de la halte-garderie est un bon exemple d'avancée pour les parlementaires, le personnel politique et les membres de l'administration. Combiné à d'autres mesures, ce projet concrétise des initiatives axées sur l'équilibre et le bien-être pour répondre aux réalités des diverses générations et faciliter la conciliation travail-famille. À cet égard, en tant que présidente de l'institution, j'ai le plaisir de rappeler qu'au 31 mars 2024, les femmes constituaient 44,8 % du Parlement et 49,8 % de l'effectif administratif.

L'Assemblée nationale du Québec a aussi poursuivi sa modernisation avec le déploiement du vote électronique; une autre illustration de la capacité d'adaptation de notre institution.

L'évolution du Parlement se fait, il va sans dire, dans le respect du patrimoine. L'an dernier, toujours dans le but d'évoluer au diapason de l'histoire, les travaux effectués à la Bibliothèque ont permis de conserver son architecture et de mettre en valeur la richesse de ses collections. L'important projet de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, qui s'est véritablement amorcé au cours de la dernière année, s'ancre également dans cette perspective de préserver le patrimoine et d'adapter ce lieu emblématique aux besoins actuels et futurs des parlementaires.

Votre parlement fait preuve d'une saine vitalité. Celle-ci se mesure notamment dans l'intérêt grandissant du public pour notre institution et celui des jeunes pour nos activités éducatives qui valorisent la vie parlementaire, la politique québécoise et la langue française. Cette vitalité se manifeste également dans le cadre des travaux parlementaires où, en Chambre et en commission, les députées et députés analysent, discutent, amendent et votent des projets de loi porteurs pour la société québécoise.

En terminant, j'aimerais souligner le travail inestimable du personnel de l'administration. Merci de nous soutenir, mes collègues et moi-même, dans nos multiples responsabilités. En tout temps, avec vous et grâce à vous, la population du Québec dispose d'un Parlement ouvert, performant et accueillant, animé par l'engagement. Je vous souhaite donc de poursuivre notre mission en maintenant l'histoire au cœur de nos décisions, le regard tourné vers l'avenir de la démocratie.

Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec



Mot du secrétaire général

Je suis très heureux de vous présenter le *Rapport annuel 2023-2024 de l'Assemblée nationale du Québec*. Brossant un portrait des travaux parlementaires de même que des avancées des grands dossiers au cours de cette période, ce rapport démontre à quel point toutes les équipes de l'administration de l'Assemblée nationale œuvrent en synergie pour l'accomplissement de notre mission d'appuyer les députées et députés dans leurs fonctions et de rapprocher le Parlement de la population.

Offre de services et de formation bonifiée et renouvelée, accompagnement et communication en continu, soutien pour l'implantation du vote électronique en Chambre : rien n'est laissé au hasard pour garantir les meilleures conditions au bénéfice des élues et élus. En outre, nos équipes se dévouent constamment pour veiller à ce que les chantiers majeurs, comme la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, entraînent des répercussions limitées sur le quotidien des parlementaires. Ces grands projets contribueront à préserver l'état des lieux, et ce, en respectant le patrimoine, mais également à bonifier l'expérience des parlementaires ainsi que celle des visiteuses et visiteurs.

Qui plus est, ce rapport illustre la diversité des champs d'expertise de nos équipes et pave la voie vers l'atteinte des objectifs de notre planification stratégique, laquelle couvre la période 2023-2027. À la lecture de ce premier bilan des nouveaux plan stratégique et plan de développement durable, vous serez à même de prendre le pouls des efforts consentis pour refléter le caractère novateur, humain et ouvert du parlement.

La période 2023-2024 réaffirme d'ailleurs cette ouverture à la population et aux visiteuses et visiteurs. Le parlement se positionne comme une destination prisée de la capitale nationale, statistiques à l'appui. De pair avec l'augmentation du nombre d'activités tenues entre nos murs et de couverts servis dans nos restaurants, le nombre de personnes à avoir visité les lieux a crû de plus de 41 000, une majoration de 43,2 % par rapport à 2022-2023. Nous constatons également une croissance au regard des activités éducatives et des simulations parlementaires, auxquelles 711 personnes de plus que l'an dernier ont pris part. L'Assemblée nationale renforce ainsi son apport essentiel à l'éducation civique et au rayonnement de la démocratie.

Enfin, je souhaite réitérer ma fierté ressentie devant tous les projets menés par l'Assemblée nationale du Québec et son personnel. Je vous invite maintenant à en prendre connaissance au fil des pages de ce rapport.

Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS	8
RAPPORT DE VALIDATION	9
L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF	10
FAITS SAILLANTS	14
RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	20
VIE PARLEMENTAIRE	26
Composition de l'Assemblée nationale	27
Présidence et vice-présidence de l'Assemblée nationale	28
Bureau de l'Assemblée nationale	30
Travaux parlementaires	32
Séances ordinaires et séances extraordinaires	32
Commissions parlementaires	36
Diplomatie parlementaire et vie institutionnelle	43
Formation des députées et députés, et du personnel politique	46
Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés	48

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE	50
Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire	51
Organisation administrative	52
Activités et services administratifs	54
Accueil des citoyennes et citoyens	54
Mission éducative	56
Bibliothèque	59
Restaurants	61
Boutique	62
Sécurité	63
Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique	64
<i>Journal des débats</i>	66
Traduction et édition des lois	67
Ressources utilisées	68
Utilisation des ressources financières	68
Utilisation des ressources informationnelles	69
Utilisation des ressources immobilières	70
Utilisation des ressources humaines	71
Formation	74
Accès à l'égalité à l'emploi	76
Emploi et qualité de la langue française	78
Divulgation d'actes répréhensibles	82
Éthique	83
Accès à l'information	84
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027	86
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027	96
ANNEXE - LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS	104

DÉCLARATION **ATTESTANT LA FIABILITÉ** **DES DONNÉES ET** **DES RENSEIGNEMENTS**

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel 2023-2024 de l'Assemblée nationale du Québec* relèvent de la responsabilité du secrétaire général et des membres de la direction de l'Assemblée nationale.

À notre connaissance, le rapport brosse un portrait fidèle de l'activité parlementaire et des services offerts par l'institution en 2023-2024. Ce rapport apporte également des précisions quant aux objectifs et aux résultats du Plan stratégique 2023-2027 et du Plan de développement durable 2023-2027.

Les travaux réalisés par l'audit interne en ce qui a trait au présent rapport annuel sont résumés dans l'attestation formulée à la page suivante. Les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait en date du 31 mars 2024.

Les membres de la direction,

Siegfried Peters
Secrétaire général
de l'Assemblée nationale
du Québec

François Arsenault
Secrétaire général adjoint
aux affaires parlementaires

Isabelle Giguère
Directrice générale
de l'information et
de l'expérience visiteur

Anik Laplante
Directrice du Secrétariat général
adjoint à l'administration,
du Vivre-ensemble et de la prévention
du harcèlement

RAPPORT **DE VALIDATION**

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen des informations, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel 2023-2024 de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations contenues dans ce rapport annuel incombe au secrétaire général et aux membres de la direction de l'Assemblée nationale. Notre responsabilité est d'évaluer le caractère plausible et la cohérence des informations en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen. Cet examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter des informations fournies pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur les informations contenues dans le rapport annuel. Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces informations ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Nathalie Ferland, CPA auditeur
Auditrice interne

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF

MISSION

L'Assemblée nationale du Québec légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public. Elle se compose de 125 parlementaires élus dans autant de circonscriptions électorales au Québec.

PORTRAIT DES PARLEMENTAIRES

Au 31 mars 2024

RÉPARTITION DES SIÈGES

89

**Coalition
avenir Québec**

19

**Parti libéral
du Québec**

12

**Québec
solidaire**

4

**Parti
québécois**

1

**Députée
indépendante**

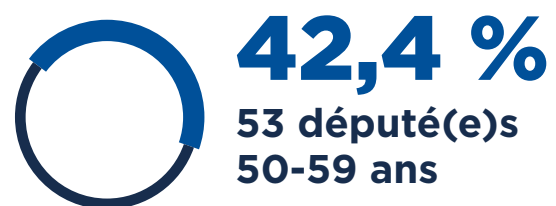
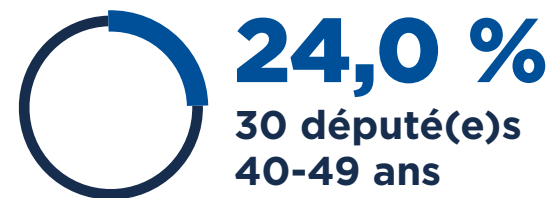


**125 parlementaires,
dont 56 femmes
(44,8 %)**

PORTRAIT DES PARLEMENTAIRES

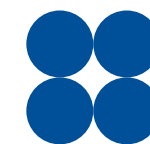
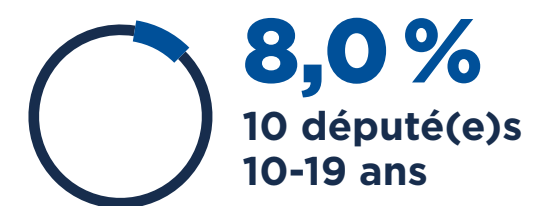
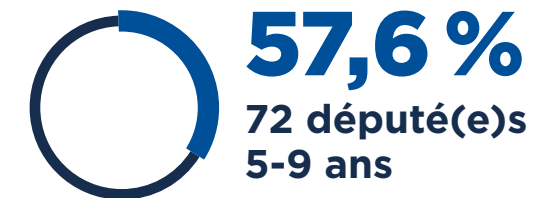
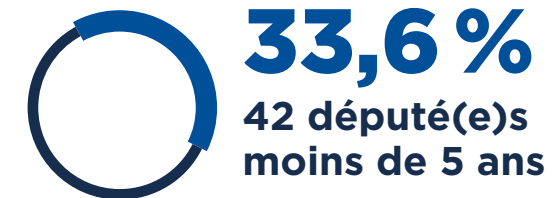
Au 31 mars 2024

RÉPARTITION DES PARLEMENTAIRES SELON L'ÂGE



Âge moyen
52,4 ans

RÉPARTITION DU POURCENTAGE DE DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS SELON L'EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE



Expérience moyenne
5 ans et 5 mois

FAITS SAILLANTS

Au 31 mars 2024

Vie parlementaire et institutionnelle



COLLOQUE INTERNATIONAL

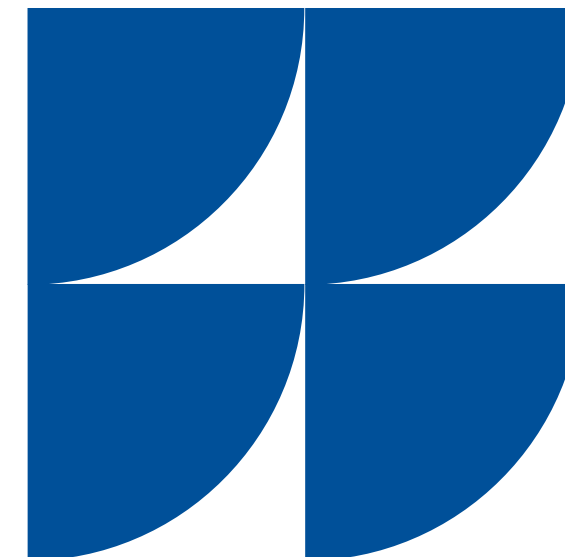
Le 26 mai 2023, l'Assemblée nationale a organisé, en collaboration avec le scientifique en chef du Québec, un colloque international portant sur la place de l'information scientifique dans les parlements. L'événement a réuni 125 participantes et participants issus de la communauté scientifique ou de la Francophonie parlementaire autour d'enjeux d'actualité tels que la crise climatique, la désinformation et l'accès à la science en français.

Quatorze conférencières et conférenciers en provenance du Québec ou de l'international ont pris part soit au [panel d'ouverture](#), soit à l'un des quatre ateliers thématiques. La [synthèse](#) du colloque est disponible dans le site Web de l'Assemblée nationale.

MANDAT D'INITIATIVE

Le 30 mai 2023, la Commission de la culture et de l'éducation a déposé son [rapport](#) au terme du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports. Pour réaliser son mandat, la Commission a tenu 15 auditions publiques au cours desquelles elle a entendu des citoyennes et citoyens ainsi que des représentantes et représentants d'organismes.

Le rapport contient 23 recommandations en lien notamment avec la prévention, le traitement des plaintes, la gouvernance des organisations sportives et la protection de l'intégrité des athlètes.



PREMIER VOTE ÉLECTRONIQUE

Le 12 septembre 2023, les députées et députés ont voté de manière électronique pour la première fois de l'histoire du parlementarisme québécois. L'implantation du vote électronique découle d'une entente entre les groupes parlementaires adoptée au début de la 43^e législature, et son mode de fonctionnement a été intégré officiellement au *Règlement de l'Assemblée nationale*. Le vote

électronique représente un changement majeur dans les règles et usages de l'Assemblée nationale puisqu'il remplace le vote par appel nominal, utilisé jusqu'à cette date.

Milieu de travail respectueux favorisant le bien-être et la conciliation travail-famille

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Depuis avril 2023, un réseau de sentinelles en santé psychologique est déployé auprès du personnel administratif de l'Assemblée nationale. Les sentinelles sont des personnes-ressources présentes au sein des équipes. Leur rôle est d'offrir du réconfort et de l'écoute à leurs collègues qui vivent des difficultés. Le réseau permet de diversifier les mesures de prévention en matière de santé mentale en misant sur le soutien par les pairs et la promotion des services comme le Programme d'aide aux employées et employés.



COMMISSAIRE AU RESPECT

L'un des éléments principaux de la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail, adoptée le 6 avril 2023 par le Bureau de l'Assemblée nationale, est la nomination d'une ou d'un commissaire au respect. La première commissaire, M^e Sofia Jabrane, est entrée en fonction le 30 janvier 2024. Elle est notamment chargée de traiter les situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement impliquant une ou un parlementaire, une ou un membre de son personnel, ou une ou un membre du personnel d'un cabinet de l'Assemblée nationale.



HALTE-GARDERIE

Le 13 septembre 2023, l'Assemblée nationale a officiellement inauguré la halte-garderie Le conseil des petits trésors. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de deux périodes de travaux parlementaires. Ce service de garde occasionnelle est ouvert aux enfants des députées et députés, du personnel politique et administratif et des membres de la Tribune de la presse. La halte-garderie peut accueillir jusqu'à 10 enfants

de 10 ans et moins, dont 4 poupons de 0 à 18 mois. Plus que jamais, l'Assemblée nationale se positionne parmi les parlements ayant à cœur la conciliation travail-famille.



Rayonnement de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et citoyens



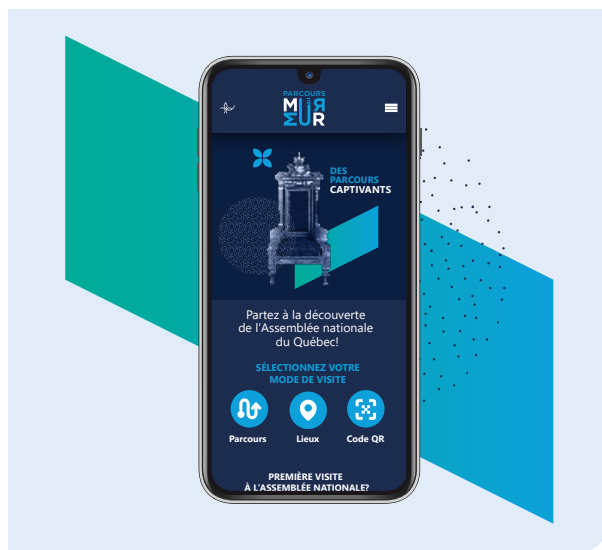
LIVRE GRANDIOSE

Lancé le 27 avril 2023, le livre *Grandiose - Sous toutes ses formes* révèle les beautés de l'Assemblée nationale et permet de capter l'essence de ce haut lieu de la démocratie québécoise. Les photographies et les textes évocateurs célèbrent la splendeur et le caractère unique de l'institution. Disponible à la Boutique et offert aux dignitaires, l'ouvrage fait voyager ses lectrices et

lecteurs au cœur du pavillon d'accueil, de l'hôtel du Parlement, de la salle de l'Assemblée nationale, de la salle du Conseil législatif, du restaurant Le Parlementaire et de la Bibliothèque.

PARCOURS MUR À MUR

Dans l'objectif d'offrir une diversité de modes de visites, le parcours *Mur à mur*, accessible en ligne, a été lancé officiellement le 29 mai 2023. S'apparentant à un audioguide, *Mur à mur* permet aux personnes en visite à l'Assemblée nationale d'explorer de façon autonome, à partir de leur propre appareil mobile, les terrains et les espaces patrimoniaux. Après avoir choisi l'un ou l'autre des parcours, soit « L'express » (45 minutes) ou « Le grand tour » (90 minutes), les visiteuses et visiteurs découvrent les lieux à leur rythme, selon leurs goûts et champs d'intérêt.



Parlement performant pérennisant ses actifs

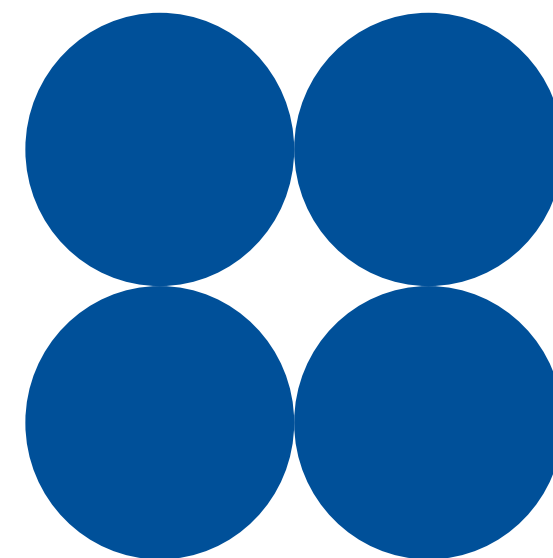


RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis novembre 2023, les visiteuses et visiteurs peuvent apprécier les nouveaux aménagements intérieurs de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à la suite de sa rénovation. Les travaux ont permis de rendre les espaces plus conviviaux en vue de répondre à la hausse marquée de l'achalandage tout en procédant à la restauration et à la mise en valeur d'éléments architecturaux de ce lieu patrimonial.

AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un souci d'accroître l'implantation de la culture d'amélioration continue au sein de l'Assemblée nationale, neuf premiers agents et agentes d'amélioration ont été formés à la méthode de gestion allégée (approche six sigma) et ont reçu leur certification « ceinture verte » en novembre 2023. Ces agentes et agents travaillent dans cinq unités administratives. Elles et ils réalisent des projets d'optimisation des façons de faire afin d'améliorer la satisfaction des clientèles et de réduire les délais, les coûts et les erreurs. L'objectif est de former des agentes et agents dans 11 unités administratives.



RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

À la suite d'une évaluation de l'état de la salle de l'Assemblée nationale réalisée en 2018 par deux firmes d'architecture et d'ingénierie en collaboration avec le Centre de conservation du Québec, des travaux de rénovation ont été jugés nécessaires pour éviter une désuétude avancée des lieux. La salle de l'Assemblée nationale est un espace emblématique de la démocratie québécoise et un joyau patrimonial qu'il importe de préserver. Sa rénovation, planifiée depuis plusieurs années, constitue un projet phare pour l'institution. La fin des travaux est prévue en 2026.



VISION

Faire évoluer la salle de l'Assemblée nationale pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs des parlementaires par l'intégration de technologies et un réaménagement harmonieux et respectueux du patrimoine.

TROIS GRANDS OBJECTIFS

- ▮ Restauration et réfection des composants architecturaux et patrimoniaux de la salle
- ▮ Mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité universelle
- ▮ Mise à niveau des infrastructures technologiques et techniques (ventilation, éclairage et câblage)

FAITS SAILLANTS

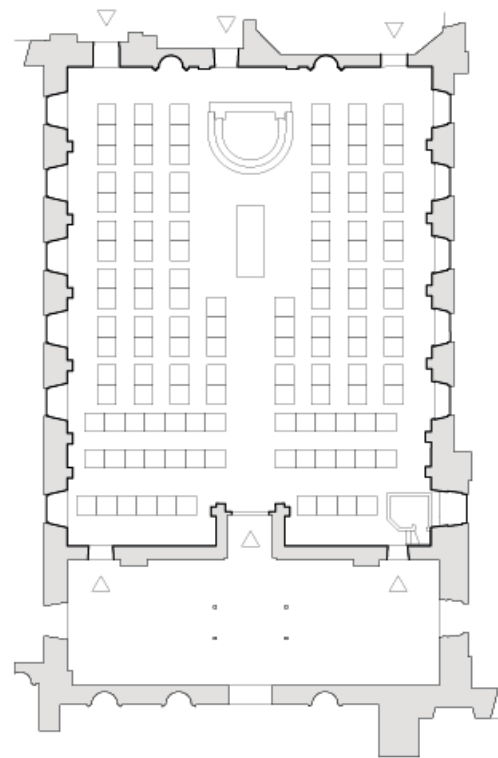
2023-2024

Des avancées importantes dans le déroulement du projet ont eu lieu durant l'année financière 2023-2024.

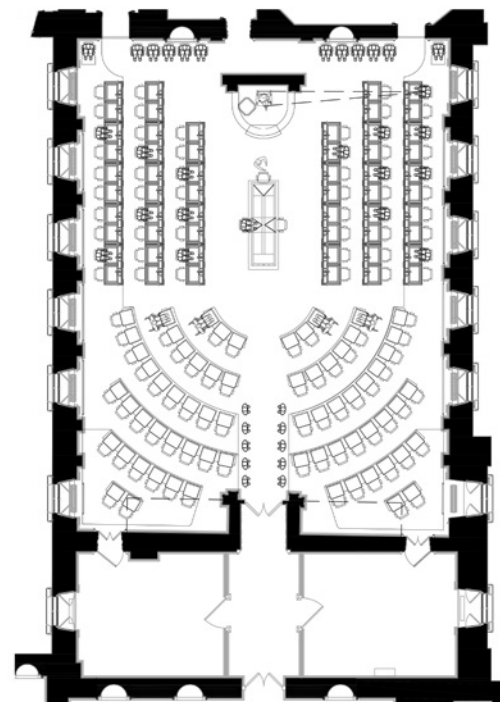
1 ADOPTION DU FER À CHEVAL COMME NOUVELLE CONFIGURATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Bureau de l'Assemblée nationale a entériné, en juin 2023, le concept de fer à cheval comme nouvelle configuration.

Tout en s'harmonisant avec l'architecture originale des lieux, cette disposition permet de conserver un maximum de pupitres d'origine, d'intégrer la table patrimoniale des greffières et greffiers, dessinée en 1886 par Eugène-Étienne Taché, et d'améliorer l'expérience des parlementaires.



Configuration actuelle



Nouvelle configuration en fer à cheval

2 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF

Afin que la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale ne perturbe pas la tenue des séances, il a été déterminé que les parlementaires siègeront dans la salle du Conseil législatif pendant la durée des travaux. Une mise à niveau temporaire des infrastructures et des équipements est toutefois nécessaire dans la salle du Conseil législatif puisque celle-ci est habituellement utilisée pour la tenue de séances de commissions parlementaires et d'événements protocolaires. Les travaux dans cette salle ont débuté en janvier 2024.

Les interventions suivantes sont planifiées jusqu'à la reprise des travaux parlementaires en septembre 2024 :

- ▮ construction d'un nouveau sous-plancher pour l'intégration des connexions électriques et technologiques aux pupitres;
- ▮ remplacement des équipements et des canalisations de ventilation;
- ▮ réfection des plâtres et de la peinture au parquet;
- ▮ aménagement du trône de la présidence;
- ▮ intégration des équipements nécessaires à la télédiffusion.



Images des travaux dans la salle du Conseil législatif



3 AUTORISATION DE LANCER LA PHASE DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Aux termes de l'élaboration des plans et devis, le Bureau de l'Assemblée nationale a autorisé, en février 2024, la réalisation des travaux de rénovation ainsi que l'attribution des contrats afférents. La première étape est de lancer un appel d'offres en vue de choisir l'entrepreneur spécialisé en restauration de lieux patrimoniaux chargé de l'exécution des travaux.



Vue d'ensemble à partir de la mezzanine. L'utilisation de la même essence de bois, en l'occurrence le noyer noir, crée un effet d'unité, préservant ainsi le cachet patrimonial de la salle de l'Assemblée nationale. L'ajout de paliers contribue à optimiser l'expérience des parlementaires.



La console de son, auparavant sur le parquet, est déplacée dans les tribunes inférieures.



Des places réservées aux personnes à mobilité réduite sont ajoutées dans les tribunes du public. L'escalier menant à la tribune de la presse est réaménagé.



Les tribunes latérales sont dotées d'écrans sur lesquels les visiteuses et visiteurs peuvent visionner les travaux parlementaires, ce qui améliore leur expérience dans la salle.

Pour plus de détails sur l'avancement du programme de rénovation, consultez les pages 88 et 89.

VIE PARLEMENTAIRE

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au 31 mars 2024

Les changements ci-après ont été constatés dans la composition de l'Assemblée nationale.



DÉMISSION

M^{me} Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, a démissionné le 31 juillet 2023.

ÉLECTION PARTIELLE

Une élection partielle a été tenue au cours de la dernière année financière.

Le 2 octobre 2023, M. Pascal Paradis a été élu député de la circonscription de Jean-Talon.

CHANGEMENT DE STATUT

M. Frédéric Beauchemin, député de Marguerite-Bourgeoys, est devenu député indépendant le 7 octobre 2023.

Il a réintégré le caucus du groupe parlementaire formant l'opposition officielle le 15 décembre 2023.

PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au 31 mars 2024

La personne qui préside l'Assemblée nationale joue trois rôles clés : elle dirige les séances et arbitre les travaux parlementaires, administre les services de l'Assemblée nationale et représente cette dernière. En tant qu'administratrice, la présidence s'assure que l'administration parlementaire répond adéquatement aux besoins des élues et élus, et à ceux de la population.

En tant que représentante de l'Assemblée nationale, la présidence contribue à son rayonnement au Québec et sur la scène internationale. La présidence promeut les valeurs démocratiques et fait connaître le travail des parlementaires à la population au moyen de diverses activités de communication et d'éducation à la démocratie.

Afin que son remplacement soit assuré en cas d'absence ou d'empêchement, la présidence de l'Assemblée nationale peut compter sur une vice-présidence. Les trois personnes élues par l'Assemblée nationale président une partie des séances parlementaires et appuient la présidence dans ses fonctions administratives.

assnat.qc.ca/president
assnat.qc.ca/fonctions

43^E LÉGISLATURE



Nathalie Roy

Députée de Montarville
Présidente
Depuis le 29 novembre 2022



Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe
Première vice-présidente
Depuis le 29 novembre 2022



Sylvain Lévesque

Député de Chauveau
Deuxième vice-président
Depuis le 29 novembre 2022



Frantz Benjamin

Député de Viau
Troisième vice-président
Depuis le 29 novembre 2022

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Bureau de l'Assemblée nationale est institué en vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (RLRQ, chapitre A-23.1). Il exerce une fonction de contrôle, de réglementation et d'approbation. Il assume également toute autre fonction que l'Assemblée nationale lui confie. À ce titre, le Bureau approuve notamment les prévisions budgétaires et prend des décisions relatives à la gestion administrative de l'Assemblée nationale. Il est responsable d'établir les règles concernant les dépenses et les allocations versées aux députées et députés,

de même qu'aux titulaires de cabinet de l'Assemblée nationale, pour leur permettre d'exercer leurs fonctions parlementaires.

En plus de la présidente, le Bureau est composé de cinq parlementaires du parti gouvernemental, de trois parlementaires de l'opposition officielle et d'une parlementaire du 2^e groupe d'opposition. La vice-présidente et les vice-présidents peuvent participer sans droit de vote aux travaux du Bureau. Pour la durée de la 43^e législature, un député désigné par le 3^e groupe d'opposition peut participer sans droit de vote aux travaux du Bureau.

COUP D'ŒIL

61
décisions
adoptées par
le Bureau

17
règlements
déposés à
l'Assemblée
nationale

7
réunions
tenues

Composition du Bureau Au 31 mars 2024

PRÉSIDENTE

- M^{me} Nathalie Roy

MEMBRES

Coalition avenir Québec (5)

- M. Eric Lefebvre (Arthabaska)
- M. Robert Bussière (Gatineau)
- M^{me} Marie-Belle Gendron (Châteauguay)
- M. Mario Laframboise (Blainville)
- M. Yves Montigny (René-Lévesque)

Parti libéral du Québec (3)

- M^{me} Virginie Dufour (Mille-Îles)
- M^{me} Sona Lakhoyan Olivier (Chomedey)
- M^{me} Désirée McGraw (Notre-Dame-de-Grâce)

Québec solidaire (1)

- M^{me} Alejandra Zaga Mendez (Verdun)

MEMBRES SUPPLÉANT(E)S

Coalition avenir Québec (5)

- M^{me} Nancy Guillemette (Roberval)
- M^{me} Geneviève Hébert (Saint-François)
- M. François Jacques (Mégantic)
- M. Mathieu Lévesque (Chapleau)
- M. Claude Reid (Beauharnois)

Parti libéral du Québec (3)

- M^{me} Madwa-Nika Cadet (Bourassa-Sauvé)
- M. Enrico Ciccone (Marquette)
- M^{me} Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

Québec solidaire (1)

- M. Alexandre Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)

AUTRES PARTICIPANTE ET PARTICIPANTS

- M^{me} Chantal Soucy (première vice-présidente)
- M. Sylvain Lévesque (deuxième vice-président)
- M. Frantz Benjamin (troisième vice-président)
- M. Joël Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

On appelle *travaux parlementaires* les travaux, échanges et débats qui ont lieu tant à la salle de l'Assemblée nationale qu'en commissions parlementaires. Le travail parlementaire se déroule selon un calendrier prévu au *Règlement de l'Assemblée nationale*. L'Assemblée nationale se réunit en séances ordinaires pendant deux périodes par année : au printemps et à l'automne. Chaque période comprend des semaines de travaux réguliers ainsi que des semaines de travaux intensifs.

Des semaines de travail en circonscription sont également prévues. Durant celles-ci, ni l'Assemblée nationale ni les commissions ne peuvent se réunir en séances ordinaires.

Des règles précises, inspirées de la tradition parlementaire britannique, encadrent le déroulement des débats à l'Assemblée nationale. En plus de suivre ces règles de procédure, les députées et députés doivent se soumettre à d'autres règles de conduite et observer le décorum.

Séances ordinaires et séances extraordinaires

Chaque jour de délibération constitue, en langage parlementaire, une séance. Celle-ci peut être ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est tenue en conformité avec le calendrier et l'horaire prévus au *Règlement*, ou elle

peut être extraordinaire. Les séances dites extraordinaires sont tenues en dehors des périodes où l'Assemblée nationale siège normalement et elles se tiennent à la demande du premier ministre.



Arrivée de la présidente à l'occasion de la séance de l'Assemblée nationale du 4 mai 2023

82
séances
ordinaires
348 h 21

1
séance
extraordinaire



Les séances de l'Assemblée nationale sont divisées en deux périodes : les affaires courantes et les affaires du jour.

AFFAIRES COURANTES

La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance consacrée à l'information donnée aux parlementaires, notamment par

le gouvernement. C'est à cette étape que les projets de loi sont présentés et que se tient la période des questions et réponses orales.

COUP D'ŒIL

969
déclarations
de député(e)s

97
questions écrites
au *Feuilleton* et
préavis

Aucune
déclaration
ministérielle

71
présentations
de projets de loi,
dont :

38
projets de loi publics
du gouvernement

27
projets de loi publics
de député(e)s

6
projets de loi
d'intérêt privé

998
dépôts de
documents

COUP D'ŒIL

(SUITE)

PÉTITIONS

117

pétitions
déposées

24

pétitions en
version papier

93

pétitions
électroniques

298 346

signatures
recueillies

106

réponses
déposées

PÉRIODE DES QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Les statistiques de la période des questions et réponses orales sont calculées sur la base du calendrier parlementaire : printemps et automne 2023. Il ne s'agit donc pas des statistiques de l'année financière.

PÉRIODES	QUESTIONS PRINCIPALES	QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES	NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES
Printemps 2023	426	804	31 h 41
Automne 2023	319	615	24 h 15

assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes

AFFAIRES DU JOUR

Les affaires du jour sont consacrées principalement aux débats sur les projets de loi. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous

les autres débats de fond, par exemple les affaires inscrites par les députées et députés de l'opposition.

COUP D'ŒIL

18

affaires inscrites
par les député(e)s
de l'opposition

41

projets de loi
adoptés*, dont

28 (68,3 %)

ont été adoptés
à l'unanimité

35

projets de loi publics
du gouvernement, dont
22 (62,9 %) ont été
adoptés à l'unanimité

4

projets de loi d'intérêt
privé adoptés à
l'unanimité

2

projets de loi publics
de député(e)s adoptés
à l'unanimité

assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-43-1

* Veuillez vous référer à la page 104 pour la liste des projets de loi qui ont été adoptés.



Ouverture de la séance du 12 septembre 2023 au cours de laquelle les députées et députés ont voté pour la première fois de manière électronique

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sont des groupes de travail formés d'un nombre restreint de députées et députés, dont le rôle est d'examiner toute question relevant de leurs compétences et d'exécuter les mandats qui leur sont confiés par l'Assemblée nationale. Ainsi, les commissions parlementaires constituent le forum tout désigné pour étudier en détail les projets de loi, contrôler l'activité gouvernementale et entendre la population sur différentes questions qui animent la société québécoise.

L'Assemblée nationale compte 11 commissions parlementaires permanentes, dont 9 de nature sectorielle et 2 de nature horizontale. Chaque commission sectorielle permanente est spécialisée dans certains secteurs particuliers de l'activité de l'État, tandis que les deux commissions dites horizontales – la Commission de l'Assemblée nationale et la Commission de l'administration publique – ont un champ de compétence élargi.

Au cours de l'année 2023-2024, les commissions ont tenu un total de 431 séances, représentant 1 421 heures de travaux. De ces séances, cinq ont été tenues de façon complètement virtuelle, quatre à la Commission de l'administration publique et une à la Commission

de la santé et des services sociaux. Une séance correspond généralement à une journée durant laquelle une commission se réunit sur un mandat, parfois en plusieurs parties. Une commission peut toutefois tenir plusieurs séances au cours d'une même journée si celles-ci portent sur des mandats différents.

Les commissions réalisent leurs mandats en se réunissant en séances publiques ou en séances de travail. Les séances publiques constituent la règle générale et sont ouvertes à la population. Les délibérations de ces séances sont webdiffusées et retranscrites intégralement au *Journal des débats*, qui peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale. La séance de travail, quant à elle, est principalement réservée à l'organisation des travaux et à l'information des membres des commissions. Seuls les membres et le personnel de la commission peuvent y assister. Les débats ne sont pas retranscrits au *Journal des débats*, mais donnent lieu à la production de procès-verbaux. Ce type de séance représente donc une instance plus souple pour la commission. Les commissions se réunissent majoritairement en séances publiques (environ 79,6 % des séances et 97,3 % des heures effectuées en 2023-2024).

ÉTUDE DES PROJETS DE LOI

Parmi les mandats qu'une commission sectorielle peut exécuter, l'étude des projets de loi, qui comprend l'étape des consultations publiques et celle de l'étude détaillée, est le mandat qui occupe le plus les parlementaires québécois. Au cours des 10 dernières années, les commissions ont consacré en moyenne 69,7 % de leur temps à l'étude des projets de loi.



Salle de commission parlementaire

COUP D'ŒIL

270
séances

1 128 h
consacrées à l'étude
des projets de loi, ce
qui correspond à

40
projets de loi
publics et

79,4 %
du temps passé
en commissions

4
projets de loi d'intérêt
privé ont été étudiés
en commissions

LES PROJETS DE LOI ÉTUDIÉS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES PORTAIENT, NOTAMMENT, SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- Encadrement du travail des enfants
- Efficacité du système de santé et de services sociaux
- Habitation
- Hébergement touristique
- Impôts et taxe de vente du Québec
- Instruction publique
- Mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
- Performance environnementale et transition énergétique
- Réforme du droit de la famille
- Soins de fin de vie

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les consultations sur invitation (consultations particulières) ou celles s’adressant à l’ensemble de la population (consultations générales) sont des moyens privilégiés pour les personnes et les organismes de faire connaître leur opinion

et pour les membres des commissions d’être mieux informés sur les sujets étudiés. Ces consultations peuvent porter tant sur les projets de loi que sur d’autres sujets confiés par l’Assemblée nationale ou étudiés à l’initiative des commissions.

assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/participer-consultation-publique

COUP D’ŒIL

461
témoins entendus

1
consultation générale portant sur le

► Cahier de consultation intitulé *La planification de l’immigration au Québec pour la période 2024-2027*

65
témoins entendus

78
mémoires reçus

707
mémoires reçus

COUP D’ŒIL

(SUITE)

35
consultations particulières dont

► Rapport de mise en œuvre du *Code d’éthique et de déontologie des membres de l’Assemblée nationale* intitulé *Incursion au cœur du Code d’éthique et de déontologie : de la théorie à la pratique* (Commission des institutions)

32
sur des projets de loi et

► Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics* (Commission des finances publiques)

3
qui portaient sur le

► Mandat d’initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d’organes ou de tissus, notamment l’instauration de la présomption du consentement (Commission de la santé et des services sociaux)

Les consultations, autres que la consultation générale, ayant généré la réception du plus grand nombre de mémoires portaient sur le :

► **Projet de loi n° 15**
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (Commission de la santé et des services sociaux)

114
mémoires

► **Projet de loi n° 31**
Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (Commission de l’aménagement du territoire)

52
mémoires

► **Projet de loi n° 23**
Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édictant la Loi sur l’Institut national d’excellence en éducation (Commission de la culture et de l’éducation)

41
mémoires

PARTICIPATION CITOYENNE EN LIGNE

Le site Web de l'Assemblée nationale permet à toute personne de formuler des commentaires sur la majorité des mandats des commissions, de même que sur les projets de loi présentés. Dans le cadre de certaines consultations publiques, les parlementaires peuvent également sonder la population en l'invitant à répondre à des questionnaires en ligne sur des

sujets liés aux mandats faisant l'objet de consultations. En 2023-2024, en plus de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, la Commission des relations avec les citoyens a tenu une consultation en ligne sur ce sujet par l'entremise d'un questionnaire.

assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/commenter

COUP D'ŒIL

1 813 commentaires en ligne de citoyennes et de citoyens ont été formulés concernant

37 mandats et projets de loi

1 consultation en ligne a permis de recevoir

420 questionnaires

Les projets de loi qui ont généré la réception du plus grand nombre de commentaires en ligne* portaient sur :

L'étude du projet de loi n° 15

Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (Commission de la santé et des services sociaux)

802 commentaires en ligne reçus

L'étude du projet de loi n° 22

Loi concernant l'expropriation (Commission des transports et de l'environnement)

492 commentaires en ligne reçus

L'étude du projet de loi n° 44

Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche (Commission de l'économie et du travail)

171 commentaires en ligne reçus

* Il s'agit du nombre de commentaires reçus au cours de l'année financière et non du nombre total de commentaires reçus pour les projets de loi cités.

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

Une autre responsabilité importante des commissions parlementaires est le contrôle de l'action gouvernementale. Que ce soit dans les commissions sectorielles par l'étude des crédits budgétaires, les mandats d'interpellation, la reddition de comptes d'organismes publics et les mandats conférés par des lois, ou encore à la Commission de l'administration publique à travers ses différents mandats, les commissions disposent de moyens particuliers pour un meilleur contrôle des décisions gouvernementales et de l'administration publique.

La Commission de l'administration publique a un mode de fonctionnement distinctif comparativement aux commissions sectorielles. Les mandats que l'article 117.6 du *Règlement de l'Assemblée nationale* lui confie ont une portée plus large et continue :

- vérifier les engagements financiers du gouvernement de 25 000 \$ et plus;
- entendre le Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion;
- entendre, en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), les ministres, les sous-ministres ou les dirigeantes et dirigeants d'organismes pour discuter de leur gestion administrative, au moins une fois tous les quatre ans ou lorsque celle-ci est signalée dans un rapport du Vérificateur général du Québec ou du Protecteur du citoyen;
- étudier le rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*;
- étudier toute matière qui lui est confiée par l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL

154 hconsacrées
aux activités
de contrôle
parlementaire

ce qui correspond à

10,8 %du temps global passé
en commissions**35**

séances

et près de

120 hconsacrées à l'étude
des crédits budgétaires**12**mandats
d'interpellationdurant lesquels
des ministres ont
été entendus et
questionnés sur des
sujets déterminés
par les députées et
députés de l'opposition

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE :

▶ Audition de
7 témoins▶ Examen du
rapport annuel
de 5 ministères et
organismes afin
d'analyser la qualité
de l'information
présentée et la
performance
organisationnelle▶ Publication de
2 rapports sur
l'imputabilité
(printemps et
automne 2023)**DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE
ET VIE INSTITUTIONNELLE**

Au moyen de la diplomatie parlementaire, les députées et députés du Québec participent activement au rayonnement de l'Assemblée nationale sur cinq continents. Leur participation à des activités interparlementaires vise à rendre l'institution plus moderne et ouverte, à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions et à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise.

L'Assemblée nationale possède un réseau très étendu de relations interparlementaires et internationales. En effet, elle est membre de 5 organisations multilatérales, elle entretient 16 relations bilatérales officielles avec des parlements de partout dans le monde et elle assure une offre de services variée en matière de coopération interparlementaire.

COUP D'ŒIL

56 activités de relations interparlementaires
et internationales**36**
missions**14**
accueils**6**
activités
virtuelles**44**
activités
multilatérales**11**
activités
bilatérales**1**
activité de
coopération**102**
participations
de parlementaires,
dont 60,8 %
de femmes**19**
participations
de la présidence



Réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les 25 et 26 mai 2023, Québec

Les députées et députés du Québec, en participant aux activités interparlementaires, ont pu échanger avec leurs homologues sur différents enjeux d'actualité. De nombreux thèmes d'intérêt pour le Québec, dont plusieurs étaient directement liés aux travaux parlementaires, ont été étudiés :

assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rapportActivites

VIE INSTITUTIONNELLE

En plus d'accueillir certaines activités interparlementaires et de coopération, l'Assemblée nationale est régulièrement l'hôte d'événements institutionnels. Les membres de l'équipe du Protocole de l'Assemblée nationale s'assurent que ces activités auxquelles participent



Arrivée à l'Assemblée nationale de la présidente du Parlement écossais, M^{me} Alison Johnstone, le 18 avril 2023, Québec

- la place des femmes en politique;
- la protection et la promotion de la langue française;
- le développement et l'exploitation des ressources naturelles et minérales;
- la santé mentale;
- la liberté d'expression en milieu universitaire;
- la résilience aux changements climatiques.

des parlementaires se déroulent dans des conditions propices aux échanges et en respect des usages protocolaires. L'équipe du Protocole a organisé ou collaboré à l'organisation de 74 activités, dont 16 accueils de membres du corps diplomatique et consulaire.



Remise de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale aux membres du groupe les Cowboys fringants, le 8 mai 2023, Québec



Cérémonie soulignant la victoire des Carabins de l'Université de Montréal à la Coupe Vanier 2023, le 13 février 2024, Québec

FORMATION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS, ET DU PERSONNEL POLITIQUE

L'administration de l'Assemblée nationale déploie une offre de formation continue répondant aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel. Les formations disponibles concernent notamment les travaux parlementaires, le rôle d'employeur des députées et députés et le fonctionnement des bureaux de

circonscription. Elles abordent également des enjeux plus larges : le développement durable, la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et la cybersécurité, l'écoute active et l'intervention sociale, l'art de bien communiquer, etc.

COUP D'ŒIL

39
séances de formation offertes sur le portail de services Pivot

362
participantes et participants

89
participantes et participants aux deux journées destinées au personnel politique travaillant en circonscription ou sur la colline Parlementaire

1
programme de formation et d'accueil pour le député élu dans la circonscription de Jean-Talon lors de l'élection partielle du 2 octobre 2023

COUP D'ŒIL

(SUITE)

16 séances personnalisées présentant :

► le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires

► les services offerts par la Bibliothèque et par la Direction de la sécurité

► les techniques pour mieux communiquer au quotidien et lors de situations relationnelles difficiles

2
séances de formation sur les changements climatiques

en collaboration avec le scientifique en chef du Québec et Ouranos, le consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

► Ces séances donnent suite à une motion adoptée par l'Assemblée nationale le 2 décembre 2022

1
activité de sensibilisation au cyberharcèlement des femmes

organisée par le Cercle des femmes parlementaires du Québec

MASSE SALARIALE, ALLOCATIONS ET DÉPENSES DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

Les parlementaires de l'Assemblée nationale reçoivent une rémunération sous forme d'indemnités ainsi que

des allocations diverses afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

CRÉDITS UTILISÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2022-2023*	2023-2024
Députées et députés		
Rémunération		
Rémunération régulière (incluant l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle pour l'exercice d'une fonction parlementaire)	14 683,2	19 015,2
Cotisations au régime de retraite	6 736,3	10 704,3
Allocations		
Allocations de dépenses, de présence et de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec**	4 621,3	5 213,1
Allocation de transition*** (incluant l'allocation versée lors du départ d'une députée ou d'un député)	5 031,6	-
Dépenses		
Déplacements entre la circonscription électorale et l'hôtel du Parlement	741,2	957,0
Logement à Québec ou dans le voisinage immédiat	1 692,3	1 891,4
Dépenses du secteur politique (fonctionnement, masse salariale et frais de déplacement du personnel politique)		
Bureaux de circonscription	25 667,2	28 289,1
Cabinets de l'Assemblée nationale	10 419,7	11 235,4
Services de recherche des partis politiques et des députées et députés indépendants	2 351,2	2 486,4
TOTAL	71 944,0	79 791,9

* Les données 2022-2023 ont été modifiées depuis la publication du *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*.

** Par la décision 2297 du Bureau de l'Assemblée nationale (19 octobre 2023), les allocations de présence ont été abolies.

*** À la suite des élections générales de 2022, une provision a été comptabilisée pour le versement des allocations de transition des parlementaires défaits ou ayant pris la décision de ne pas se représenter. La dépense a donc totalement été imputée à l'année financière 2022-2023.

Le détail des dépenses des députées et députés peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale.

▶ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/indemnite-allocation

▶ assnat.qc.ca/fr/deputes/rapports-des-depenses/deputes-cabinets

PERSONNEL POLITIQUE

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le Bureau de l'Assemblée nationale fixe par règlement les normes et les barèmes à partir desquels les membres du personnel du secteur politique ou d'un cabinet de l'Assemblée nationale sont recrutés, nommés et rémunérés. Les autres conditions de travail de ce personnel, comme celles des attachées et attachés politiques, des conseillères et conseillers, des employées et employés de soutien,

des recherchistes, et des directrices et directeurs de cabinet, sont également fixées par règlement du Bureau.

Au 31 mars 2024, le secteur politique regroupait **458** employées et employés travaillant auprès des députées et députés et issus des cabinets, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de circonscription. Au 31 mars 2023, ce nombre était de 465 personnes.

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

MISSION

L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

VISION

Une administration mobilisée, compétente et avant-gardiste qui offre des services de qualité aux députées et députés et travaille à rapprocher le Parlement de la population du Québec.

VALEURS

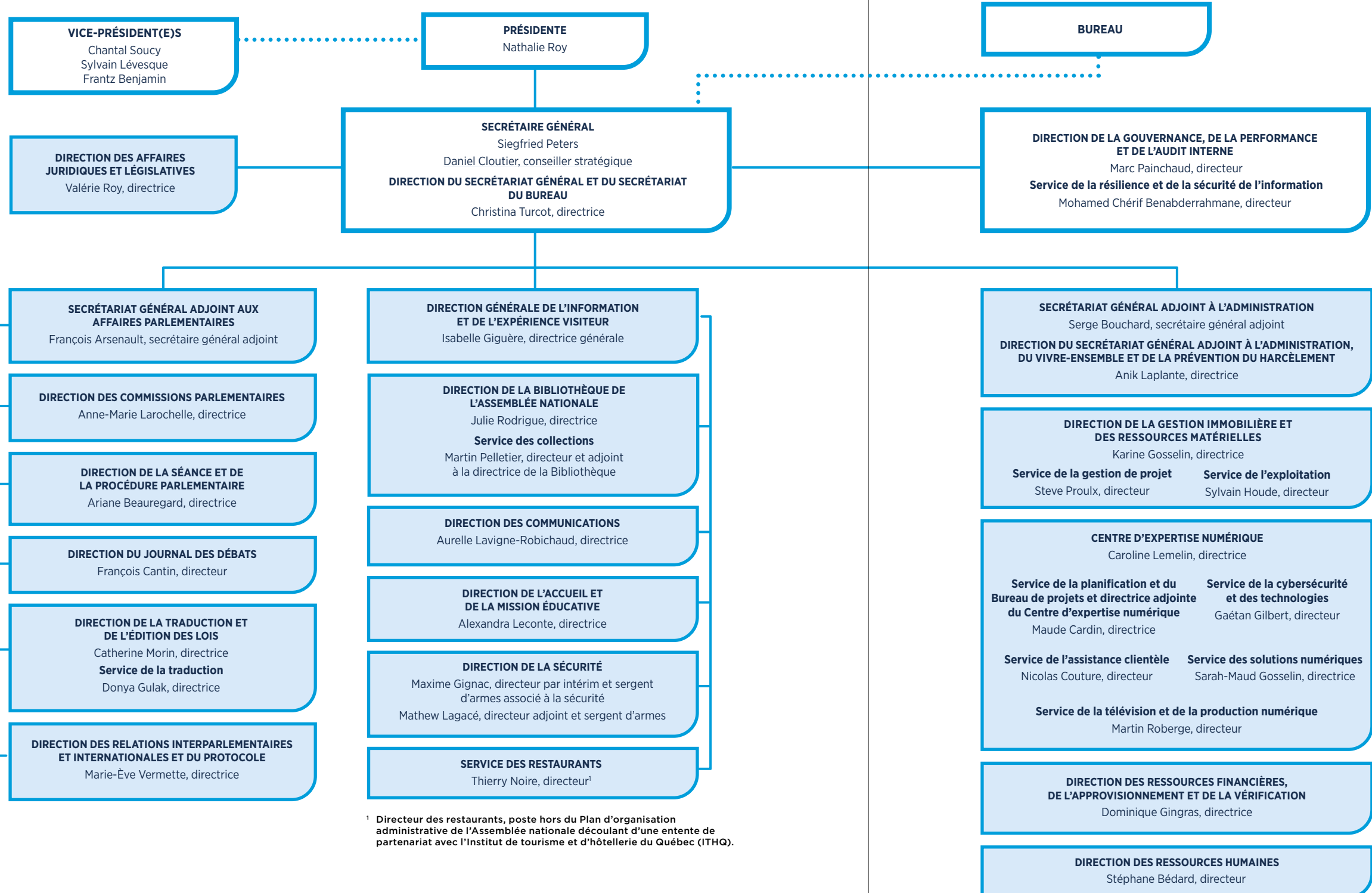
L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :



Neutralité
Ouverture
Excellence
Pérennité
Humanité

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2024



¹ Directeur des restaurants, poste hors du Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale découlant d'une entente de partenariat avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

ACTIVITÉS ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil des citoyennes et citoyens

L'Assemblée nationale incarne le concept de parlement ouvert avec son pavillon d'accueil. Par ses installations, sa programmation d'activités gratuites pour le public et son expérience visiteur, elle se positionne comme une destination

incontournable pour les Québécoises et Québécois, et pour les personnes en séjour dans la ville de Québec. En 2023-2024, ce sont **136 871** personnes qui ont visité l'hôtel du Parlement. De ce nombre, 41 651 ont participé à une visite guidée.

COUP D'ŒIL

PROGRAMMATION CITOYENNE

111 activités destinées au grand public

10 862 participantes et participants

33 partenaires issus de

5 régions administratives ont collaboré à l'organisation de ces activités

62 projets admissibles

reçus lors de l'appel de projets grand public qui s'est tenu du 15 novembre 2023 au 15 février 2024

COUP D'ŒIL

(SUITE)

111 activités grand public



Les sucres au parlement

TYPES D'ACTIVITÉS	EXEMPLES
54 ateliers, cours, formations	41 séances de yoga ont été offertes dans les jardins ou dans le pavillon d'accueil, en formule régulière ou sur chaise. Les séances, gratuites, s'adressent au grand public, aussi bien aux personnes de niveau débutant qu'avancé.
16 conférences, tables rondes, débats	Plusieurs de ces activités ont été réalisées en collaboration avec la Bibliothèque de l'Assemblée nationale : <ul style="list-style-type: none"> • 10 clubs de lecture grand public; • la table ronde <i>Littérature, mémoire et politique</i> dans le cadre du festival Québec en toutes lettres.
10 expositions, dont 1 produite par l'Assemblée nationale, et	L'exposition <i>Comment agir avec les personnes en situation d'itinérance?</i> a été présentée en collaboration avec l'organisme Point de Rue, la Coopérative Les Affranchis et l'illustratrice Catherine Bard. L'exposition proposait une série de trois bandes dessinées éveillant l'empathie et la bienveillance auprès des personnes en situation d'itinérance.
8 inaugurations	
9 manifestations artistiques	Le 20 mai 2023, l'Assemblée nationale accueillait une scène de l'événement Le Printemps de la musique. Près de 100 chanteuses et chanteurs du Chœur de l'Orchestre symphonique de Québec et du Chœur Les Rhapsodes ont rendu hommage à la culture québécoise en interprétant des chansons de grands artistes tels que Gilles Vigneault, Luc Plamondon et Claude Gauthier.
5 projections	En collaboration avec le Festival de cinéma de la ville de Québec, l'Assemblée nationale a accueilli deux projections de longs métrages québécois sur ses terrains à l'été 2023 : <i>Katak</i> , <i>le brave béluga</i> et <i>La guerre nuptiale</i> . Le documentaire <i>Je vous salue salope : la misogynie au temps du numérique</i> , qui aborde les violences subies en ligne par les femmes, a été présenté le 21 novembre 2023 à l'agora. Une table ronde a suivi la diffusion.
4 événements signatures	La cabane à sucre animée, un nouvel événement signature, s'est tenue le 23 mars 2024. La population était invitée à participer à une journée festive et gourmande : animation et musique, jeux d'antan, tire d'érable, ateliers créatifs et de cuillère musicale, espace photo, menu traditionnel et fontaine de beurre d'érable au Café du Parlement.
5 autres activités	L'Assemblée nationale a accueilli à deux reprises les Courses partagées de Québec. Grâce à des fauteuils Kartus adaptés à la course, cette activité brise l'isolement des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Ces personnes, jumelées à des cocoureuses et cocoureurs, ont eu l'occasion de réaliser un parcours de course dans le secteur de la Haute-Ville de Québec.

Mission éducative

L'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale contribue à la formation de citoyennes et citoyens plus responsables, mieux informés, plus engagés et plus attachés à leurs institutions démocratiques. En collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'Assemblée nationale organise une multitude d'activités éducatives entre ses murs, en mode virtuel et dans les écoles, afin de joindre les jeunes, les enseignantes et enseignants de tous les niveaux scolaires, ainsi que le grand public. Au total, ce sont **3 132** jeunes, personnes accompagnatrices, et citoyennes et citoyens qui ont participé à des

activités éducatives ou à une simulation parlementaire au cours de l'année 2023-2024.

L'Assemblée nationale participe également à l'offre de formation destinée aux personnes intéressées par les règles du débat parlementaire et le fonctionnement du Parlement au moyen, notamment, du cours Droit et procédure parlementaires, donné depuis 20 ans à l'Université Laval. De plus, le Programme des pages de l'Assemblée nationale permet annuellement à 14 étudiantes et étudiants de premier cycle universitaire d'observer, de façon privilégiée, la vie parlementaire québécoise.

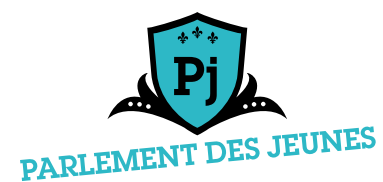
COUP D'ŒIL



Participation de

19

enseignantes et enseignants et professionnelles et professionnels de l'éducation, 19 au 21 avril 2023



179

participant·es et participant·es
3^e et 4^e secondaire
12 au 14 avril 2023



164

participant·es et participant·es
6^e année du primaire
4 et 5 mai 2023



169

participant·es et participant·es
niveau collégial
8 au 12 janvier 2024

COUP D'ŒIL

(SUITE)



232

participant·es et participant·es de 18 à 25 ans au Parlement jeunesse du Québec, du 26 au 30 décembre 2023, et au Parlement étudiant du Québec, du 2 au 6 janvier 2024



Nouveauté 2023-2024! Concours d'écriture destiné aux jeunes du premier cycle du secondaire et visant à promouvoir et valoriser la langue française



Participation de

93

jeunes de 9 à 15 ans initiés à la démocratie, à la prise de parole et au leadership



46

formations données au personnel des ministères et organismes

1 128

participant·es et participant·es

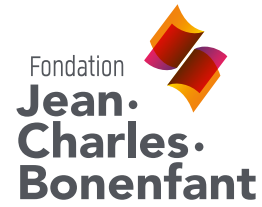


169

participant·es et participant·es en virtuel et en présentiel
974

COUP D'ŒIL

(SUITE)



5

boursières et boursier stagiaires



Moyenne de

8 522

visites mensuelles

paricidemocratie.com

Nouveauté 2023-2024!

Un programme de bourses offertes aux étudiantes et étudiants de premier cycle universitaire ayant réalisé un travail de recherche portant sur la démocratie québécoise ou ses institutions parlementaires

fondationbonenfant.qc.ca



Élection du président de la 30^e édition du Forum étudiant, janvier 2024

Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale favorise la vitalité démocratique en produisant, en conservant, en valorisant et en diffusant de l'information et des connaissances auprès des parlementaires et de leur personnel, de l'administration et de la société civile. La Bibliothèque appuie plus précisément le travail des parlementaires, de leur personnel et

de l'administration en leur offrant des services de recherche d'information et de production d'analyses. Ouverte également au public, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale permet aux visiteuses et aux visiteurs de consulter sur place les documents et les livres de ses diverses collections.

COUP D'ŒIL

3 929

demandes d'information et de recherche

505

travaux effectués par le Service de la recherche

4 487

prêts de documents

1 274 977

pages Web consultées à partir du catalogue ou des guides thématiques



PRIX DU LIVRE POLITIQUE

La remise des prix s'est déroulée le mercredi 10 mai 2023.

Prix de la présidence de l'Assemblée nationale

Steven High,

Deindustrializing Montreal: Entangled Histories of Race, Residence, and Class, McGill-Queen's University Press

**TABLE RONDE
LE JOURNALISME À L'ÈRE DE
LA COMMUNICATION POLITIQUE**

Dirigée par l'animatrice radiophonique Marjorie Champagne, cette discussion a réuni, dans le pavillon d'accueil, quatre panélistes du milieu journalistique : Gilbert Lavoie, Denis Lessard, Fanny Lévesque et Véronique Prince. L'événement a aussi été diffusé en direct sur la page Facebook de l'Assemblée nationale.

bibliotheque.assnat.qc.ca

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Thèse de doctorat)

Jean-Philippe Bernard,

« *Emparons-nous du sol!* » *Chômage, retour à la terre et colonialisme durant la Grande dépression au Québec*, Université du Québec à Montréal

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Mémoire de maîtrise)

Sandrine Labelle,

« *As International as Diapers?* » : *Conflits et internationalismes féministes au Canada (1960-1971)*, Université du Québec à Montréal



Table ronde *Le journalisme à l'ère de la communication numérique*

Restaurants

Le restaurant Le Parlementaire est ouvert au public depuis plus de 50 ans, en plus de servir les députées et députés depuis 1917. Petit frère du Parlementaire, Le Café du Parlement offre une variété de plats abordables, chauds ou froids, pour les personnes disposant de peu de temps pour se restaurer. Les mets peuvent être dégustés sur place, mais sont également disponibles pour emporter.

Fiers de mettre à l'honneur les produits québécois, les restaurants de l'Assemblée nationale adaptent leurs menus en fonction des arrivages saisonniers des productrices et producteurs du Québec. L'été, les récoltes des jardins du parlement sont intégrées aux plats préparés avec soin par l'équipe des restaurants.

L'année 2023-2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef exécutif, M. Sébastien Laframboise. En peu de temps, il a su apposer sa signature aux menus du restaurant Le Parlementaire.



Salle à manger du restaurant Le Parlementaire

COUP D'ŒIL

Les restaurants ont généré en 2023-2024 des revenus de **2 131 703 \$**, soit une augmentation de **31,3 %** par rapport à l'année précédente

92 091 couverts ont été servis, ce qui représente une augmentation de **35,9 %** par rapport à l'année précédente

49 événements privés se sont tenus dans l'agora du pavillon d'accueil, la Bibliothèque ou Le Parlementaire

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/restaurants

Boutique

La Boutique de l'Assemblée nationale, située au cœur du pavillon d'accueil, reçoit une diversité de clientèles qui y découvrent une véritable vitrine des talents et savoir-faire du Québec. Elle présente une évolution constante, tant dans la variété des produits que dans l'augmentation de ses ventes. En cinq ans, les produits québécois ont composé 74 % de son offre.

En mai 2023, un logiciel de gestion de l'inventaire a été implanté, ce qui a permis de moderniser le fonctionnement de la Boutique. Soulignons aussi l'ouverture,

pour une troisième édition, d'un point de vente éphémère extérieur lors de la saison estivale 2023.



La Boutique de l'Assemblée nationale

COUP D'ŒIL

La Boutique a généré en 2023-2024 des revenus de

478 722 \$, soit une augmentation de

16,4 % par rapport à l'année précédente

Les produits de

76

artistes, artisanes et artisans, et productrices et producteurs talentueux

ont été mis en lumière durant la dernière année

Des fournisseurs issus de

15

des 17 régions administratives du Québec

Une offre variée de plus de

350 produits

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/boutique-assemblee

Sécurité

La Direction de la sécurité assure la protection des personnes et la sécurité des édifices et des locaux occupés par les parlementaires, leur personnel politique et le personnel administratif, à l'hôtel du Parlement ainsi que dans les bureaux de circonscription. À cette fin, elle élabore des mesures liées à la sécurité physique

des personnes et à la prévention des accidents et des incendies et met ces mesures en application, tout en planifiant des opérations d'urgence. Elle joue également un rôle-conseil en ce qui a trait aux mesures de sécurité privilégiées par les autorités de l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL

417

dossiers ouverts au Centre d'assistance à la sécurité des parlementaires (CASP)*

35

assistances comme premiers répondants

Mise en place de mesures de sécurité en lien avec les

114

manifestations près de l'hôtel du Parlement

* Le CASP est un service téléphonique géré par la Direction de la sécurité pour répondre aux appels des députées et députés concernant les questions relatives à la sécurité de l'environnement physique, à la protection des locaux ou à des vérifications sur des menaces potentielles.

Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique

Le Service de la télévision et de la production numérique est responsable de la captation des travaux parlementaires, des activités de presse et des activités institutionnelles. Ces activités et travaux sont retransmis notamment sur le Canal parlementaire et dans le site Web de l'Assemblée nationale. Le service réalise

également des productions numériques pour répondre à la mission de l'institution liée au rayonnement de la démocratie et de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et des citoyens.

assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion

Mémoires

L'émission *Mémoires* a entamé sa 20^e année sur le Canal de l'Assemblée nationale! Vingt ans à raconter les moments mémorables de l'histoire du Québec par le truchement de souvenirs évoqués par celles et ceux qui se sont impliqués en politique active.

Depuis sa création, *Mémoires*, c'est :

- **393 émissions**
- **145 ex-parlementaires invités représentant 8 formations politiques**

assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires

COUP D'ŒIL

1 955

heures de captation des travaux parlementaires et des activités de presse

164

séances d'audition d'organismes

tenues de façon virtuelle (visioconférence), soit une progression de

47,8 %

par rapport à l'année précédente

48,9 %

de plus de demandes d'extraits vidéo

La hausse significative s'explique par la reprise des travaux parlementaires après les élections générales du 3 octobre 2022

CONTENUS CAPTÉS OU PRODUITS PAR ANNÉE	PRODUCTIONS NUMÉRIQUES*	ACTIVITÉS DE PRESSE	DEMANDES D'EXTRAITS VIDÉO
2022-2023	205	346	1 626
2023-2024	181	446	2 421

* La production numérique réfère à un mode de création de documents audiovisuels au moyen d'outils technologiques en usage à la télévision et dans les médias numériques. À l'Assemblée nationale, les productions numériques consistent en des émissions, des documentaires, des capsules d'information et promotionnelles, des animations en infographie et des balados.

Journal des débats

Le *Journal des débats* transpose fidèlement, de l'oral à l'écrit, en français ou en anglais, tous les propos tenus lors des travaux parlementaires et des activités

de presse. Certains événements spéciaux peuvent également être transcrits sur autorisation du secrétaire général.

COUP D'ŒIL

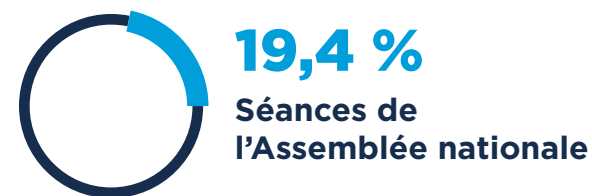
102 470

consultations de l'index Web du *Journal des débats*

1 827 heures et 15 minutes

de débats parlementaires transcrits, révisés, édités et mis en page

POURCENTAGE DE TEMPS CONSACRÉ AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES ET AUX ACTIVITÉS DE PRESSE



assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats

Traduction et édition des lois

Conformément aux dispositions applicables de la *Loi constitutionnelle de 1867*, tous les projets de loi sont traduits afin d'être présentés à l'Assemblée nationale en français et en anglais. Il en est de même pour les amendements adoptés au cours du processus législatif, qu'ils soient présentés en français ou en anglais.

Les lois sont publiées dans le *Recueil annuel des lois du Québec* et dans le site Web des Publications du Québec. L'équipe de la traduction des lois offre également un service de traduction aux unités administratives de l'Assemblée nationale, et ce, dans le respect des obligations linguistiques.

COUP D'ŒIL

Édition de

4 432

pages de projets de loi et de lois, en français et en anglais

Traduction de :

71
projets de loi présentés à l'Assemblée nationale

83
publications du *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* et du *Feuilleton et préavis*

287
textes provenant de 16 unités administratives de l'Assemblée nationale

En plus de poursuivre le travail pour publier la 2^e édition en anglais du livre *La procédure parlementaire du Québec*, le Service de la traduction a présenté

un aperçu de son rôle au congrès de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ainsi que dans la *Revue parlementaire canadienne*.

assnat.qc.ca/recueil-annuel-lois

RESSOURCES UTILISÉES

Utilisation des ressources financières

CRÉDITS UTILISÉS* (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2022-2023	2023-2024
Secrétariat général		
Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau	2 190,6	1 726,6
Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne**	-	728,0
Direction des affaires juridiques et législatives	953,1	944,8
TOTAL	3 143,7	3 399,4
Affaires parlementaires		
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	460,0	472,1
Direction de la séance et de la procédure parlementaire	1 519,6	1 731,1
Direction des commissions parlementaires	1 446,2	1 524,6
Direction du Journal des débats	1 892,9	1 770,8
Direction de la traduction et de l'édition des lois	685,5	735,7
Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole	2 762,2	3 056,8
TOTAL	8 766,4	9 291,1
Information et expérience visiteur		
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	306,1	373,1
Direction de la sécurité	7 034,2	7 084,4
Service des restaurants	2 447,4	2 736,9
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	5 331,6	5 702,6
Direction de l'accueil et de la mission éducative	2 856,3	3 340,3
Direction des communications	2 422,8	2 831,3
TOTAL	20 398,4	22 068,6
Affaires administratives		
Secrétariat général adjoint à l'administration	627,2	718,3
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles	10 987,7	10 084,6
Centre d'expertise numérique	15 294,0	16 277,8
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	2 468,1	2 668,5
Contribution de l'employeur	11 977,5	12 325,2
Autres dépenses centralisées***	-	3 124,8
Direction des ressources humaines	3 181,4	3 183,9
TOTAL	44 535,9	48 383,1
Total du secteur administratif	76 844,4	83 142,2
Services statutaires aux parlementaires****	80 173,6	84 040,0
Crédits d'investissements et avances	15 509,3	14 411,1
CRÉDITS UTILISÉS	172 527,3	181 593,3
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	8 094,1	6 602,8

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, le traitement, le fonctionnement, le transfert et les avances. Les chiffres sont sujets à changement jusqu'à la fermeture officielle de l'année financière du gouvernement.

** Par la décision 2295 du Bureau de l'Assemblée nationale (19 octobre 2023), la Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne a été créée. Les fonctions de cette nouvelle direction étaient auparavant assumées à la Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau.

*** En 2023-2024, pour respecter les normes comptables, certaines provisions ont dû être comptabilisées.

**** Les services statutaires aux parlementaires correspondent aux crédits utilisés par ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions, tant à l'hôtel du Parlement à Québec que dans les bureaux de circonscription. Ces crédits comprennent entre autres la rémunération des parlementaires et du personnel politique, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, de même que les dépenses de fonctionnement.

Utilisation des ressources informationnelles

Les projets sur lesquels les équipes du Centre d'expertise numérique ont travaillé en 2023-2024 ont eu pour objectifs de maintenir la sécurité numérique, d'établir des infrastructures technologiques stables et pérennes, de répondre aux exigences légales et réglementaires ainsi que de mettre en œuvre la transformation numérique par le développement du Parlement numérique. Ces projets se situent à différentes phases de réalisation, de l'analyse à la livraison.

CATÉGORIES DE PROJETS	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Transformation numérique du Parlement	1 217,5
Optimisation	315,1
Évolution et mise à niveau des infrastructures	818,4
Acquisitions en ressources informationnelles	4 360,5
TOTAL	6 711,5

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS

CATÉGORIES DE PROJETS	PROJETS	DESCRIPTIONS	BÉNÉFICES
Transformation numérique du Parlement	Rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer des analyses et des consultations visant à implanter, dans la salle de l'Assemblée nationale, des outils destinés à la gestion des travaux parlementaires basés sur des technologies novatrices 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux informations et aux documents parlementaires Faciliter la participation aux travaux parlementaires Moderniser et rendre plus intuitifs les outils technologiques utilisés pour les travaux parlementaires
Optimisation	Mise en place d'un outil d'aide à la rédaction législative	<ul style="list-style-type: none"> Installer un outil spécialisé facilitant la rédaction des projets de loi et des amendements par le personnel de l'Assemblée nationale ainsi que le processus d'édition des lois 	<ul style="list-style-type: none"> Automatiser les tâches administratives sans valeur ajoutée et réduire les risques d'erreurs Simplifier les échanges avec les partenaires extérieurs impliqués dans le processus d'édition des lois Accélérer la publication en ligne des lois sanctionnées
Évolution et mise à niveau des infrastructures	Mise en œuvre du Plan d'action sur la cybersécurité et les technologies	<ul style="list-style-type: none"> Structurer les activités qui touchent le maintien des infrastructures technologiques Officialiser les activités liées à la gestion de l'inventaire des actifs ainsi qu'à leur cycle de vie, leur pérennité, leur évolution et leur sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la probabilité de défaillance et d'obsolescence des infrastructures technologiques tout en améliorant leur performance et leur cybersécurité Réduire les efforts de fonctionnement des systèmes applicatifs et augmenter leur fiabilité
Acquisitions en ressources informationnelles	Rehaussement du réseau de télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'architecture du réseau de télécommunication en la rendant plus sécuritaire et adaptée à la réalité de l'Assemblée nationale Remplacer plusieurs composants du réseau de télécommunication (bornes Wi-Fi, commutateurs, fils, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le réseau de l'Assemblée nationale plus stable et performant en réduisant les pannes et les incidents pouvant entraîner des répercussions sur les activités Assurer un environnement robuste et résilient Offrir un service à la hauteur des besoins de la clientèle

Utilisation des ressources immobilières

La Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles planifie, coordonne et contrôle les activités liées aux édifices et aux ressources matérielles. Elle supervise les projets de rénovation et fournit différents services-conseils en matière d'aménagement des espaces et de gestion des immeubles.

Les projets sur lesquels les équipes de cette direction ont travaillé en 2023-2024 ont eu pour objectifs de conserver la valeur patrimoniale des lieux, de maintenir le bon état des infrastructures, de prévenir leur désuétude ainsi que d'améliorer la qualité de vie des personnes fréquentant les édifices. Ces projets se situent à différentes phases de réalisation, de la conception des plans et devis à la livraison.

CATÉGORIES DE PROJETS	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Stratégique	5 553,6
Entretien majeur	2 573,8
Maintien d'actifs	195,3
Amélioration	74,1
Santé et sécurité	6,2
TOTAL	8 403,0

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS

CATÉGORIES DE PROJETS	PROJETS	DESCRIPTIONS	BÉNÉFICES
Stratégique	Rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> Les plans et devis ont été élaborés en vue d'une restauration des composants architecturaux, du remplacement des systèmes électromécaniques ainsi que de la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'état des lieux et de divers composants de la salle (plâtres, boiseries, lustres, fresques, etc.) Mettre à niveau les composants techniques et technologiques (remplacement des systèmes de ventilation, d'éclairage et de captation télévisuelle, et installation d'un plancher surélevé et d'un réseau de câblage intégré) Garantir l'espace suffisant pour l'accès et l'évacuation sécuritaire (par exemple, en cas d'incendie) Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite Offrir des espaces de travail adaptés et ergonomiques aux parlementaires

Entretien majeur	Restauration de la maçonnerie des façades ouest et sud de l'hôtel du Parlement – phases 11, 12 et 13	<ul style="list-style-type: none"> La restauration des façades de pierres de ce bâtiment à valeur patrimoniale exceptionnelle s'inscrit dans un plan global de restauration amorcé en 2000 et se déclinant en 20 phases. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver, pour les générations futures, la valeur historique et architecturale de l'édifice Renforcer, sécuriser et stabiliser les structures existantes
Maintien d'actifs	Remplacement de pompes et d'humidificateurs à l'hôtel du Parlement	<ul style="list-style-type: none"> Des pompes d'eau de refroidissement et de chauffage de même que des humidificateurs en fin de vie ont été changés dans le cadre du programme de remplacement d'actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts d'exploitation Diminuer les risques de bris ou de panne Réduire l'indice de vétusté de l'immeuble Réduire la consommation de vapeur et la production de gaz à effet de serre
Amélioration	Mise aux normes des portes d'entrée du pavillon d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> La porte intérieure du vestibule d'entrée du pavillon d'accueil a été remplacée. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une installation conforme à la réglementation en matière d'évacuation en cas d'urgence Prévenir les intrusions
Santé et sécurité	Amélioration des ascenseurs n° 1 et n° 2 de l'édifice André-Laurendeau	<ul style="list-style-type: none"> Des garde-corps ont été ajoutés sur les cabines. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les chutes du personnel d'entretien

Utilisation des ressources humaines

Au 31 mars 2024, l'effectif du secteur administratif comptait **759** personnes, dont 581 personnes avec un statut d'employé régulier et 178 personnes avec un statut d'employé occasionnel. À titre comparatif, l'effectif total de ce secteur s'élevait à 741 personnes au 31 mars 2023.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU SECTEUR ADMINISTRATIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

CATÉGORIES D'EMPLOI	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024
Personnel d'encadrement	5,7 %	5,9 %
Professionnel(le)	41,4 %	42,2 %
Fonctionnaire	38,6 %	39,0 %
Ouvrier(-ière)	7,3 %	6,7 %
Agent(e) de la paix	7,0 %	6,2 %

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL

RÉPARTITION SELON LE GENRE		RÉPARTITION SELON L'ÂGE	
	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	
Femmes	50,5 %	49,8 %	Moins de 35 ans
			20,2 %
Hommes	49,5 %	50,2 %	35 ans ou plus
			79,8 %
			80,5 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AU 31 MARS 2024)

DIRECTIONS	NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(-IÈRE)S	NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S OCCASIONNEL(LE)S	NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉ(E)S	RÉPARTITION (%)
Bureau du secrétaire général et Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau	8	2	10	1,3 %
Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne	9	1	10	1,3 %
Direction des affaires juridiques et législatives	10	-	10	1,3 %
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	104	22	126	16,6 %
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	210	100	310	40,9 %
Secrétariat général adjoint à l'administration	240	53	293	38,6 %
TOTAL	581	178	759	100,0 %

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

CATÉGORIES D'EMPLOI	2022-2023				2023-2024			
	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires* [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC** transposés [4] = [3] / 1 826,3	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires* [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC** transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	76 314	821	77 135	42	75 532	75	75 607	41
Personnel professionnel	505 599	9 270	514 869	282	558 832	9 082	567 914	311
Personnel de bureau et technicien (-ienne)	487 604	9 149	496 753	272	511 308	13 984	525 292	288
Ouvrier(-ière), personnel d'entretien et de service	89 207	706	89 913	49	97 378	726	98 104	54
Agent(e) de la paix	95 161	4 952	100 113	55	93 670	5 818	99 488	54
TOTAL	1 253 885	24 898	1 278 783	700	1 336 720	29 685	1 366 405	748

* Les heures supplémentaires indiquées au tableau pour le personnel d'encadrement sont celles réalisées avant la nomination d'une employée ou d'un employé à un poste de cadre. Elles sont payées au moment de la nomination. Autrement, aucune heure supplémentaire n'est payable à une ou un cadre.
 ** Équivalent temps complet (ETC).

Le nombre d'heures rémunérées autorisé pour chacun des exercices 2022-2023 et 2023-2024 est de 1 501 000.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Le taux de départ volontaire inclut les mutations, les démissions ainsi que les départs à la retraite du personnel régulier. Ce taux a diminué en 2023-2024 par rapport à 2022-2023.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE		TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE EXCLUANT LES DÉPARTS À LA RETRAITE	
2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024
9,6 %	8,8 %	7,6 %	6,5 %

FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	2022-2023	2023-2024
Gestion (formation destinée aux cadres)*	11,2	4,9
Gestion (formation destinée aux non-cadres)	52,2	9,2
Communication	0,5	8,8
Efficacité organisationnelle	10,7	7,4
Langue	4,4	3,5
Préparation à la retraite	2,4	0,9
Soutien aux études	8,5	9,1
Technologies de l'information	12,9	20,5
Santé et sécurité	5,5	4,7
SPÉCIALISATION		
Droit	4,8	3,1
Gestion immobilière	4,2	8,4
Ressources financières	0,2	1,3
Ressources humaines	2,7	6,8
Traduction et édition des lois	0,7	0,1
Architecture d'affaires	5,0	0,6
Sécurité	104,4	168,1
Autres	27,8	32,4
TOTAL	258,1	289,8

* Le coût de la formation pour les nouvelles et nouveaux cadres est assumé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)*	1,2 %	1,0 %
2022-2023		
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,0 jours	1,8 jour
Somme allouée en moyenne par personne	337,3 \$	367,0 \$
TOTAL DES JOURS DE FORMATION	1 530 jours	1 459 jours

* La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats se calculent par année financière.

MOYENNE DES JOURS DE FORMATION, PAR EMPLOYÉ(E), SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI	
Personnel d'encadrement	2,1
Professionnel(le)	1,8
Fonctionnaire	1,6
Ouvrier(-ière)	0,6
Agent(e) de la paix	1,9

FORMATION SUR LA GESTION DES SITUATIONS D'INCIVILITÉ, DE CONFLITS ET DE HARCÈLEMENT

En 2023-2024, l'Assemblée nationale a continué de former les nouvelles et nouveaux membres du personnel administratif en matière de prévention et de règlement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement. La formation a été donnée à 27 nouveaux employés et employées, soit un nombre similaire à celui de l'année précédente.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ À L'EMPLOI

L'Assemblée nationale s'engage à faire preuve d'exemplarité et de transparence en présentant dans son rapport annuel différentes données en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail. Comme l'ensemble des ministères et organismes publics québécois, l'Assemblée nationale multiplie les efforts pour que tous les groupes cibles soient adéquatement représentés au sein de son effectif régulier et occasionnel, de même que parmi les étudiantes, étudiants et stagiaires qu'elle emploie.

REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, DES ANGLOPHONES, DES AUTOCHTONES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

EMBAUCHE DES GROUPES CIBLES

Statuts d'emploi	Nombre total d'embauches 2023-2024*	Nombre de membres embauchés des minorités visibles et ethniques	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de membres embauchés d'au moins un groupe cible**	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible sur le total des embauches (%)
Personnel régulier	53	8	2	1	-	11	20,8 %
Personnel occasionnel	78	7	2	-	-	9	11,5 %
Étudiant(e)	37	1	-	-	1	2	5,4 %
Stagiaire	31	3	-	-	1	4	12,9 %
TOTAL	199	19	4	1	2	26	13,1 %

* Les affectations, les mutations et les promotions sont exclues.

** Les embauches pour les étudiantes, les étudiants et les stagiaires se calculent par session d'études. La même personne peut donc être calculée plus d'une fois.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL

GROUPES CIBLES	2022-2023	2023-2024
Minorités visibles et ethniques	7,0 %	7,2 %
Anglophones	2,2 %	2,5 %
Autochtones	0,1 %	0,4 %
Personnes handicapées	0,7 %	0,7 %
TOTAL	10,0 %*	10,8 %

* En 2022-2023, certains membres du personnel faisaient partie de plus d'un groupe cible, mais elles et ils ont été comptabilisés une seule fois.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les femmes représentaient, au 31 mars 2024, 49,8 % de l'effectif régulier et occasionnel de l'Assemblée nationale.

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

CATÉGORIES D'EMPLOI	POURCENTAGE DE FEMMES	
	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024
Personnel d'encadrement	50,0 %	46,7 %
Professionnel(le)	52,8 %	52,5 %
Fonctionnaire	58,0 %	57,4 %
Ouvrier(-ière)	27,8 %	23,5 %
Agent(e) de la paix	19,2 %	14,9 %
TOTAL	50,5 %	49,8 %

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis le 1^{er} mars 2023, la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance. Entrés en vigueur le 1^{er} juin 2023, le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, chapitre C-11, r. 8.1), le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, chapitre C-11, r. 5.1) et la Politique linguistique de l'État s'appliquent à l'administration de l'Assemblée nationale. Cette dernière veille ainsi à utiliser la langue française de façon exemplaire, à en promouvoir la qualité et à en assurer le rayonnement et la protection.

ÉMISSAIRE ET COMITÉ PERMANENT

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire de la langue française*?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire de la langue française à votre personnel administratif ou encore le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité et l'application de la <i>Charte</i> et de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français?	Oui

* Nommé par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, l'émissaire veille au respect et à la diffusion de la *Charte* et de la Politique linguistique de l'État auprès du personnel administratif de l'Assemblée. L'émissaire est notamment responsable de produire et de faire approuver par le commissaire à la langue française une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, tout en tenant compte des réalités propres à l'Assemblée et en assurant sa conformité à la *Charte*.

Dans la section de l'intranet institutionnel où sont présentées les consignes pour l'application de la directive et de la *Charte*, le nom et les coordonnées de l'adjointe de l'émissaire sont indiqués au bas de chaque page. Les membres du personnel administratif sont invités à communiquer avec elle pour toute question. De plus, lors des séances de formation offertes en 2023-2024, cette personne-ressource a réitéré qu'elle demeure disponible pour accompagner les unités administratives.

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que l'administration de l'Assemblée nationale dispose d'une directive approuvée par le Commissaire à la langue française?	Oui
Au cours de l'exercice, l'administration de l'Assemblée nationale a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par les règlements?	Non

La directive, approuvée par le Commissaire à la langue française le 24 mai 2023, est provisoire. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, elle permet à l'administration de l'Assemblée nationale d'utiliser une autre langue que le français dans tous les cas exceptionnels prévus par le cadre de référence, et ce, jusqu'à l'approbation d'une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles l'administration de l'Assemblée nationale entend utiliser une autre langue que le français.

INFORMATION ET FORMATION À L'INTENTION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer et former votre personnel administratif sur l'exemplarité et l'application de la directive, de la <i>Charte</i> et des règlements?	Oui

Quinze séances de formation sur le sujet ont été offertes par une ressource interne en 2023-2024. Ainsi, 389 membres du personnel, soit 51,3 % de l'effectif total, ont pu être rencontrés. L'objectif était de renseigner le personnel administratif sur le nouveau cadre législatif de même que sur les mesures concrètes à respecter et à mettre en œuvre en vue d'assurer la conformité et l'exemplarité de l'administration de l'Assemblée nationale.

En outre, l'infolettre administrative a été mise à profit pour aviser le personnel de l'entrée en vigueur de la directive provisoire. Les gestionnaires ont été tenus informés de l'évolution du dossier par courriel et, par le fait même, ont été invités à transmettre les renseignements à leurs équipes. Enfin, les nouvelles et nouveaux membres du personnel sont désormais mis au fait par l'entremise du *Guide d'accueil du personnel*, dans lequel une section « *Charte de la langue française* » a été ajoutée.

La section « Langue française » de l'intranet a été publicisée à titre d'outil de référence. Celle-ci a été mise à jour régulièrement au cours de la période et fait office de guide d'application de la directive, de la *Charte* et des règlements.

Grâce à la diversité des moyens de communication utilisés, l'ensemble du personnel administratif a pu être joint.

MESURES LIÉES À L'EXEMPLARITÉ

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la promotion, le rayonnement, l'utilisation et la protection du français?	Oui

L'administration de l'Assemblée nationale a déployé diverses mesures, dont les suivantes :

- la tenue de 15 séances de formation sur l'application de la directive, de la *Charte* et des règlements;
- à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, la mise en ligne d'une publication sur les réseaux sociaux de l'Assemblée nationale pour souligner des jalons importants du français au Québec;
- la diffusion, sur l'intranet, d'une manchette faisant la promotion des activités de la Francofête de l'Office québécois de la langue française auprès du personnel administratif;
- la publication, sur l'intranet, de sept chroniques linguistiques rédigées à l'interne.

CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE

L'article 20.1 de la *Charte de la langue française* prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français.

QUESTIONS	RÉPONSES
Au 31 mars 2024, quel est le nombre de postes au sein de l'administration de l'Assemblée nationale pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	57*
Est-ce que l'administration de l'Assemblée nationale a publié les données au 31 mars 2023 sur son site Web dans les trois mois suivant la fin de l'année financière?	Oui

* La *Charte de la langue française*, en vertu de son annexe I, s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance. Toutefois, l'Assemblée nationale présente ici un portrait administratif complet et inclut, dans la comptabilisation de ses postes, ceux dont les titulaires exercent des fonctions étroitement et directement liées aux activités auxquelles la *Charte* ne s'applique pas.

TRAITEMENT DES PLAINTES

QUESTION	RÉPONSE
En vue de respecter l'article 128.1 de la <i>Charte</i> , l'administration de l'Assemblée nationale doit adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la <i>Charte</i> . Au cours de la période 2023-2024, l'administration a-t-elle reçu et traité de telles plaintes?	Oui

Durant l'année 2023-2024, l'administration de l'Assemblée nationale a reçu une plainte par l'entremise du Commissaire à la langue française. Cette plainte a été traitée conjointement par l'administration et le Commissaire.

assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/langue-francaise

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La divulgation d'actes répréhensibles au sein de l'institution est encadrée par le *Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale*. Le *Règlement* garantit la confidentialité et une protection contre les représailles à toute personne qui procède à une divulgation.

Les individus qui peuvent faire l'objet d'une divulgation sont les membres du personnel administratif dans le cadre de leurs fonctions ainsi que tout autre personne, société de personnes, regroupement ou autre entité dans le cadre d'un processus d'adjudication et d'attribution d'un contrat de l'Assemblée nationale ou dans le cadre de l'exécution d'un tel contrat, incluant l'octroi d'une aide financière. Le *Règlement* ne s'applique donc pas aux divulgations qui concernent les parlementaires ou les membres de leur personnel.

La responsabilité du traitement des divulgations est confiée à une ou un responsable interne qui peut faire appel au Protecteur du citoyen dans des cas précis, notamment lorsque la divulgation met en cause le secrétaire général ou les secrétaires généraux adjoints.

Le tableau ci-dessous présente la reddition de comptes annuelle prévue à l'article 21 du *Règlement*.

	NOMBRE DE DIVULGATIONS
Nombre de divulgations reçues	5
Nombre de divulgations auxquelles la personne responsable a mis fin en application de l'article 15 du <i>Règlement</i> *	5
Nombre de vérifications amorcées, en cours ou terminées	5 vérifications terminées
Nombre de divulgations fondées	-
Nombre de divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 3 du <i>Règlement</i>	-
Nombre de communications de renseignements effectuées en application de l'article 16 du <i>Règlement</i> (Commissaire à la lutte contre la corruption)	-
Recommandations que la personne responsable juge appropriées	-
Respect des délais	Tous les délais ont été respectés

* La personne responsable met fin au traitement de la divulgation ou à son examen si elle estime notamment :
 a) que l'objet de la divulgation ne relève pas de son mandat;
 b) que la divulgation est effectuée à des fins personnelles et non d'intérêt public;
 c) que l'objet de la divulgation met en cause le bien-fondé d'un règlement ou d'une politique de l'Assemblée nationale ou d'une décision du Bureau de l'Assemblée nationale;
 d) que la divulgation est manifestement mal fondée ou abusive.

assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/divulgation-actes-reprehensibles

ÉTHIQUE

Le personnel administratif de l'Assemblée nationale est assujéti aux règles de déontologie prévues à la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et au *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3); il doit aussi souscrire aux valeurs de l'administration publique québécoise. C'est pourquoi

l'Assemblée nationale a une répondante en éthique qui présente les normes d'éthique et de déontologie et conseille les gestionnaires et le personnel afin de promouvoir un comportement éthique. En outre, la répondante représente l'Assemblée nationale au sein du réseau des répondantes et répondants en éthique de la fonction publique.

COUP D'ŒIL

51

demandes de type « conseil » traitées et suivies

7

manchettes, capsules, guides et aide-mémoires publiés dans l'intranet institutionnel ou dans l'infolettre du personnel administratif

13

séances de formation offertes aux employées et employés pour les sensibiliser à différents thèmes comme la gestion des conflits d'intérêts

- Les demandes de type « conseil » ont continué d'augmenter. Elles proviennent surtout des cadres, mais aussi des autres membres du personnel.
- Depuis l'adoption de la Politique de gestion des renseignements personnels en septembre 2023, la répondante en éthique doit évaluer l'aspect éthique des sondages recueillant des renseignements personnels. Dans ce contexte, la répondante a évalué cinq sondages.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le traitement des demandes d'accès aux documents est assuré conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après *Loi sur l'accès*). Une importance particulière est accordée, notamment, à la rapidité du traitement des demandes afin que les délais fixés par la *Loi sur l'accès* soient respectés.

Nombre total de demandes reçues*	43
---	-----------

* De ces 43 demandes reçues, une sera traitée en 2024-2025. Par ailleurs, il est à noter que deux demandes ont été traitées en 2023-2024, bien qu'elles aient été reçues en 2022-2023. En somme, 43 demandes ont été reçues en 2023-2024 et 44 demandes ont été traitées.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	30	1	-
21 à 30 jours	12	-	-
31 jours ou plus (le cas échéant)	1*	-	-
TOTAL	43	1	-

* Délai résultant d'un avis aux tiers donné en vertu des articles 25 et 49 de la *Loi sur l'accès*.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉCISIONS RENDUES

DÉCISIONS RENDUES	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptées (entièrement)	10	1	Sans objet
Partiellement acceptées	14	-	<i>Loi sur l'accès</i> : 1, 9, 14, 15, 22, 23, 24, 28.1, 29, 32, 34, 37, 39, 48, 49, 53 et 54
Refusées (entièrement)	4	-	<i>Loi sur l'accès</i> : 34
Autres*	15	-	<ul style="list-style-type: none"> <i>Loi sur l'accès</i> : 1 et 48 Privilèges parlementaires

* Cette catégorie regroupe les demandes d'accès pour lesquelles aucun document correspondant à la demande n'était détenu par l'Assemblée nationale, dont les documents qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme, d'une commission parlementaire ou encore du bureau d'une ou d'un membre de l'Assemblée nationale.

MESURES D'ACCOMMODEMENT ET AVIS DE RÉVISION

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Nombre total d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	-

assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/acces-information

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'Assemblée nationale du Québec guide les actions de l'institution dans la réalisation de sa mission et de sa vision. La présente section expose les principales initiatives mises en œuvre par l'administration de l'Assemblée nationale durant l'année financière 2023-2024 pour atteindre les objectifs et les cibles de son plan stratégique.

assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-plan-strategique

ENJEU 1 : LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ORIENTATION 1 : UN PARLEMENT OUVERT

L'ouverture de l'Assemblée nationale, tant physique que virtuelle, offre la possibilité aux Québécoises et Québécois de s'approprier leur parlement et leur système démocratique. Cette accessibilité contribue à susciter l'intérêt et la confiance de la population envers ses institutions. Le Parlement ouvert a ainsi pour objectifs d'augmenter le nombre de visiteuses et visiteurs, de faire comprendre le fonctionnement du Parlement et de faciliter la participation citoyenne. L'ouverture se matérialise aussi par la transparence et la diffusion proactive de l'information sur ce qui se déroule au Parlement afin qu'elle soit facilement accessible à toutes et tous.

Objectif 1.1 : Une maison citoyenne accueillante qui facilite la participation

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Augmentation du nombre de visiteuses et visiteurs	120 000	CIBLES	108 000	110 000	115 000	120 000
		RÉSULTATS	136 871 Cible atteinte			
Taux d'augmentation du nombre de personnes participant aux activités éducatives	10,0 % par rapport à l'année 2022-2023*	CIBLES	2,0 %	4,0 %	7,0 %	10,0 %
		RÉSULTATS	29,4 % Cible atteinte			

* Mesure de départ : 2 421 personnes ayant participé à une activité éducative en 2022-2023.

Devenir une destination incontournable

L'Assemblée nationale a accueilli un nombre record de 136 871 visiteuses et visiteurs en 2023-2024. Parmi les nouveautés, le restaurant Le Parlementaire a servi des brunchs thématiques quatre fois au cours de l'année et Le Café du Parlement a ouvert tous

les samedis de la période estivale. Des activités d'envergure ont été organisées à l'intention de la population à l'occasion de l'Halloween, du temps des fêtes, du temps des sucres et de la fête nationale du Québec. Les activités éducatives de l'institution ont aussi connu beaucoup de succès : 3 132 personnes y ont pris part, ce qui représente une augmentation de 29,4 % par rapport à 2022-2023. Pour plus de détails sur les activités citoyennes et éducatives, veuillez vous référer aux pages 54 à 58.

Faciliter la participation citoyenne

La Commission des relations avec les citoyens a réalisé un mandat visant à organiser une consultation générale sur le cahier intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. Les équipes ont alors pu tester une nouvelle solution de consultation en ligne, dans un contexte où celle utilisée depuis 2009 était devenue désuète et ne répondait plus aux besoins. Cet essai s'est avéré positif et des analyses complémentaires ont été entamées en vue de pérenniser l'outil.

De plus, le développement d'une nouvelle formation *Comment ça marche?* sur la participation citoyenne a été amorcé. Cette formation vise à faire connaître aux citoyennes et citoyens, aux organismes ou aux intervenantes et intervenants potentiels les divers moyens pour exprimer leur opinion dans le cadre des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale.

Pour finir, des améliorations ont été apportées au mécanisme de pétitions électroniques pour permettre la signature sur les appareils mobiles et faciliter le partage sur les réseaux sociaux.

Objectif 1.2 : Une maison citoyenne qui communique avec la population et l'informe

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Augmentation du nombre de jeux de données ouvertes	3 jeux de données additionnels	CIBLES	-	-	2	1
		RÉSULTATS	-			

Valoriser l'information et accroître sa diffusion

Un plan d'action sur les données ouvertes a été adopté au début de l'année financière 2023-2024. Il a pour objectif d'instaurer une structure pérenne de diffusion, en format ouvert, des données pertinentes détenues par l'Assemblée nationale.

Les travaux de modernisation et de refonte du site Web de l'Assemblée nationale se sont poursuivis. Un cahier des charges a été préparé dans le but de détailler les éléments techniques nécessaires pour mettre à niveau le site actuel et assurer sa pérennité. Des travaux visant à développer la nouvelle arborescence du site ont été menés et des rencontres de prise de besoins avec différentes directions ont été organisées. Ce projet de modernisation et de refonte a pour but d'améliorer l'expérience visiteur du site Web, lequel constitue la porte d'entrée des citoyennes et citoyens pour obtenir de l'information sur l'institution et les travaux parlementaires qui s'y déroulent.

ENJEU 2 : DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PARLEMENTAIRES

ORIENTATION 2 : UN PARLEMENT EN APPUI AUX DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

Les services aux parlementaires constituent le cœur de la mission de l'administration de l'Assemblée nationale. L'administration souhaite poursuivre l'amélioration des services et accroître sa capacité à en rendre de nouveaux, autant au parlement qu'en circonscription. Elle entend fournir un environnement de travail à la mesure des attentes des parlementaires et continuer sa transformation numérique. L'administration compte également déployer une offre de formation élargie et des services de veille répondant aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel.

Objectif 2.1 : Faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins des parlementaires

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux global de satisfaction des parlementaires pour certains services ciblés	80,0 % pour un minimum de 4 services ciblés	CIBLES RÉSULTATS	80,0 % pour 2 services ciblés 90,5 % pour 3 services ciblés Cible atteinte	80,0 % pour 3 services ciblés	80,0 % pour 4 services ciblés	80,0 % pour 4 services ciblés
Avancement du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	Rénovation de la salle et évolution des services numériques réalisées à 100,0 %	CIBLES RÉSULTATS	Rénovation de la salle réalisée à 25,0 % et évolution des services numériques réalisée à 15,0 % Rénovation de la salle réalisée à 25,0 % et évolution des services numériques réalisée à 15,0 % Cible atteinte	Rénovation de la salle réalisée à 50,0 % et évolution des services numériques réalisée à 35,0 %	Rénovation de la salle réalisée à 75,0 % et évolution des services numériques réalisée à 80,0 %	Rénovation de la salle réalisée à 100,0 % et évolution des services numériques réalisée à 100,0 %
Nombre de nouveaux services automatisés ou offerts de manière numérique au secteur politique	10 services	CIBLES RÉSULTATS	-	-	-	10 services

Adapter les outils et les services

Au cours de l'année 2023-2024, l'Assemblée nationale a recueilli le taux de satisfaction des parlementaires et de leurs équipes pour trois services, soit ceux de restauration au Café du Parlement, de soutien et de dépannage informatique de même que d'exploitation des immeubles (aménagement du mobilier, menus travaux, etc.). La moyenne a été pondérée par le nombre de répondantes et répondants et a permis de déterminer un taux global de satisfaction de 90,5 %.

Une consultation a également été menée auprès des parlementaires sortants de la 42^e législature, des parlementaires de la 43^e législature et des membres de leur personnel afin d'évaluer l'accompagnement offert par l'institution au moment du changement de législature. Les résultats de cette consultation ont servi d'intrant à un bilan et à un plan d'action élaborés en prévision de la 44^e législature.

Avancement du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale

Pour assurer le suivi de la progression du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, ses deux volets, soit la rénovation de la salle et l'évolution des services numériques, ont été divisés en livrables et répartis sur la durée du Plan stratégique 2023-2027, ce qui correspond par ailleurs à la période prévue pour la réalisation du projet.

Concernant la rénovation de la salle, les deux étapes qui devaient être terminées en 2023-2024 l'ont été. Il s'agissait de :

- la finalisation des plans et devis de la mise à niveau des infrastructures et des équipements de la salle du Conseil législatif (phase 1 du projet de rénovation);

- la publication de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement dans la salle du Conseil législatif (phase 1 du projet de rénovation), de l'octroi du contrat à l'entrepreneur retenu et du début des travaux.

Concernant l'évolution des services numériques, les tâches qui devaient être réalisées au cours de l'année financière ont aussi été menées à terme. Il s'agissait de :

- l'élaboration du dossier d'affaires, qui précise notamment les besoins en matière de services et d'outils numériques soutenant le travail des parlementaires;
- la publication de l'appel d'offres et de l'octroi du contrat visant l'acquisition d'une solution développée à l'externe qui permettra la mise à niveau des services et des outils numériques.

Pour plus d'informations sur la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, veuillez vous référer aux pages 21 à 25.

Poursuivre la transformation numérique du Parlement

Cinq nouveaux services automatisés ou offerts de manière numérique, desquels bénéficient les parlementaires et les membres de leur personnel, ont été implantés en 2023-2024. Il s'agit :

- du vote électronique lors des séances dans la salle de l'Assemblée nationale;
- de la création d'un formulaire électronique permettant de soumettre, par l'entremise du portail de services Pivot, une demande d'assistance pour la rédaction d'un projet de loi public;
- de l'ajout d'une nouvelle section sur les commissions plénières dans l'application Greffier, laquelle sert aux travaux parlementaires;
- d'un service de réservation en ligne pour le restaurant Le Parlementaire;
- de la plateforme de réservation et de paiement en ligne pour le service de la halte-garderie Le conseil des petits trésors.

Les travaux d'évolution du portail de services Pivot se sont également poursuivis. Les efforts se sont principalement concentrés sur l'optimisation du processus d'embauche du personnel politique, y compris la gestion des accès et des équipements informatiques.

Objectif 2.2 : Renforcer la culture de la connaissance

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux d'augmentation du nombre de demandes de recherche et de référence à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	15,0 % par rapport à l'année 2022-2023*	CIBLES	5,0 %	10,0 %	15,0 %	-
		RÉSULTATS	41,0 % Cible atteinte			

* Mesure de départ : 1 318 demandes de recherche et de référence en 2022-2023.

Accompagner le secteur politique grâce au savoir et à la formation

Au cours de l'année 2023-2024, 1 859 demandes de recherche et de référence ont été faites par les clientèles du secteur politique à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ce qui représente une augmentation de 41,0 % par rapport à l'année de référence (2022-2023). Cette augmentation importante découle notamment des campagnes de communication sur les services offerts par la Bibliothèque qui se sont déroulées en 2022-2023 et 2023-2024 auprès des secteurs politique et administratif.

Dans le but de faciliter le déploiement et le suivi des formations données à chacune de ses clientèles (parlementaires, personnel politique et administratif), l'Assemblée nationale a travaillé à implanter une plateforme technologique de formation. Le dossier d'affaires pour le volet administratif a été préparé et un test a été effectué avec une première formation. Des analyses doivent encore être menées pour le volet politique.

Pour la première fois, une journée de formation en personne destinée aux membres du personnel politique travaillant en circonscription et sur la colline Parlementaire a été tenue au cours d'une législature, soit en novembre 2023. Devant le succès de cette journée, une seconde a été organisée en février 2024. Par le passé, ce type d'activité n'avait lieu qu'une fois, au début de la législature. Les employées et employés du secteur politique qui arrivaient en cours de législature ne pouvaient donc pas y participer.

La conférence destinée au public, au personnel administratif et politique et aux parlementaires intitulée *L'intelligence artificielle, l'État et nous*, préparée en partenariat avec l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (Obvia), a été présentée le 20 février 2024.

ENJEU 3 : UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORISANT LA COLLABORATION, L'ENGAGEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

ORIENTATION 3 : UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et la transformation profonde du monde du travail requièrent de l'Assemblée nationale qu'elle continue d'adapter ses façons de faire par une gestion proactive, humaine et innovante de ses équipes. L'institution souhaite recourir aux différents leviers lui permettant d'offrir non seulement un environnement de travail convivial à son personnel, mais surtout un milieu de vie respectueux, diversifié, inclusif et dynamique. Elle vise aussi à se démarquer en bonifiant l'expérience de ses équipes afin qu'elles restent mobilisées et performantes tout au long de leur parcours au sein de l'institution.

Objectif 3.1 : Offrir un milieu de travail attrayant

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Niveau de respect en milieu de travail	7,5 sur 10	CIBLES	7,0	7,0	7,0	7,5
		RÉSULTATS	8,2 Cible atteinte			
Niveau de mobilisation du personnel	7,6 sur 10	CIBLES	7,0	7,2	7,4	7,6
		RÉSULTATS	7,4 Cible atteinte			

Favoriser un milieu respectueux et inclusif

Le niveau de respect en milieu de travail a été évalué pour la première fois par l'entremise d'un sondage envoyé à l'ensemble des membres du personnel administratif en mars 2024. La moyenne des réponses à six questions abordant différents aspects du respect (relations avec la ou le gestionnaire et les collègues, traitement de la clientèle, etc.) a été calculée, ce qui a permis d'établir un taux de 8,2.

La nouvelle Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail est entrée en vigueur en 2023-2024. Elle remplace la première politique adoptée en 2015 et révisée en 2018, et elle vise la mise en place des meilleures pratiques sur le sujet au sein de l'institution.

En 2023-2024, l'Assemblée nationale a rendu obligatoire une formation sur la gestion inclusive en milieu de travail pour l'ensemble des gestionnaires et des cheffes et chefs d'équipe du secteur administratif. Cette formation, d'une durée d'une journée, visait notamment à comprendre les répercussions des biais culturels sur divers aspects de la gestion et du recrutement, de même qu'à identifier les conditions essentielles et les bonnes pratiques à instaurer pour assurer l'inclusion et la rétention des minorités visibles et ethniques. Cinq séances de formation ont été offertes.

L'Assemblée nationale a également adopté, en 2023-2024, son deuxième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel couvre la période 2023-2026. Il a pour objectif de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient à l'emploi de l'Assemblée nationale ou en visite à l'hôtel du Parlement, ou qu'elles utilisent les outils de communication de l'institution.

Enfin, l'Assemblée nationale a déployé un projet pilote d'accessibilité des produits menstruels destiné au personnel administratif dans 12 toilettes de ses édifices.

Offrir un environnement de travail dynamique favorisant le bien-être

Le sondage de mars 2024 a également permis d'évaluer le niveau de mobilisation du personnel administratif. Ce niveau est calculé en faisant la moyenne de différents facteurs de mobilisation tels que le sens au travail, l'autonomie et la reconnaissance, qui sont eux-mêmes calculés en faisant la moyenne des réponses aux questions qui leur sont associées. Le niveau de mobilisation établi grâce à cette démarche est de 7,4.

Le projet pilote de la halte-garderie Le conseil des petits trésors a été implanté par l'Assemblée nationale pour la rentrée parlementaire de l'automne 2023. Les heures d'ouverture correspondent à celles des travaux parlementaires, de façon à rendre service aux utilisatrices et utilisateurs. Pour plus de détails sur ce projet pilote, veuillez vous référer au fait saillant de la page 16.

Toujours dans le but de favoriser la conciliation travail-famille-vie personnelle, de même qu'une plus grande flexibilité et un meilleur déploiement du travail à la maison, la Politique de télétravail de l'institution, adoptée en 2022, a été mise à jour.

Enfin, le projet de modernisation des espaces de travail du personnel administratif s'est poursuivi. Un entrepreneur gérant a été engagé et collaborera au processus de conception intégrée du projet. L'étude conceptuelle a été menée à bien en fin d'année 2023. L'étape des plans et devis continue en privilégiant l'édifice Jean-Antoine-Panet, qui représente la phase 1, tandis que l'édifice André-Laurendeau sera inclus à la phase 2.

Objectif 3.2 : Bonifier l'expérience professionnelle du personnel

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux d'accès à une activité de développement des compétences non obligatoires*	65,0 %	CIBLES	50,0 %	55,0 %	60,0 %	65,0 %
		RÉSULTATS	69,0 %	Cible atteinte		

* Les activités considérées dans le calcul de l'indicateur excluent les activités organisationnelles obligatoires pour l'ensemble des employées et employés comme les activités d'accueil, ainsi que les formations sur l'éthique, la protection des renseignements personnels, etc.

Faciliter le développement individuel et collectif

Au cours de l'année 2023-2024, 69,0 % des employées et employés réguliers et occasionnels de l'Assemblée nationale ont eu accès à au moins une activité non obligatoire de formation en lien avec leurs tâches. Diverses initiatives concernant le développement des compétences ont été amorcées, dont la mise à jour de la Politique de soutien aux études et l'actualisation du Programme de mobilité interne de l'institution. Pour plus de détails sur les formations suivies par le personnel administratif de l'Assemblée nationale, vous pouvez vous référer aux pages 74 et 75.

Offrir une expérience employée distinctive et stimulante

La circulation fluide de l'information et les communications internes jouent un rôle primordial dans l'expérience de travail des membres du personnel et la cohésion d'une organisation. C'est pourquoi l'Assemblée nationale travaille à un projet majeur de refonte de son intranet institutionnel, dont plusieurs composantes sont maintenant désuètes. Au cours de l'année 2023-2024, une stratégie de modernisation a été réalisée. Elle identifie notamment quatre orientations et autant d'objectifs qui encadreront la refonte.

Pour structurer l'accompagnement offert aux gestionnaires et au personnel administratif en matière de gestion du changement dans un contexte où plusieurs transformations d'envergure sont en cours au sein de l'institution, un cadre de référence et un cadre d'intervention ont été développés. Ils ont permis de détailler l'offre de services et de prioriser les interventions en fonction des besoins et des capacités de l'équipe spécialisée en gestion du changement.

ENJEU 4 : LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES RISQUES

ORIENTATION 4 : UN PARLEMENT PERFORMANT

Les besoins des clientèles et les exigences des organisations face aux risques augmentent plus rapidement que les ressources dont elles disposent. Dans ce contexte, il est impératif pour l'Assemblée nationale d'améliorer sa performance pour remplir efficacement sa mission en misant sur des approches innovantes. Pour ce faire, l'institution souhaite s'appuyer sur des processus efficaces et une gestion proactive de ses infrastructures physiques, technologiques et applicatives tout au long de leur cycle de vie.

Objectif 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Nombre d'unités administratives ayant des agentes et agents d'amélioration continue	11 unités administratives sur 16	CIBLES	5	-	3	3
		RÉSULTATS	5 Cible atteinte			
Stratégie de transformation numérique adoptée et mise en œuvre	Adoption en 2023-2024 Taux de mise en œuvre*	CIBLES	Stratégie adoptée	-	-	-
		RÉSULTATS	En cours Cible non atteinte			

* La cible concernant le taux de mise en œuvre sera établie lorsque la stratégie sera adoptée.

Consolider la culture d'amélioration continue et de gestion de projet

Au cours de l'année 2023-2024, neuf personnes provenant de cinq unités administratives différentes ont suivi la certification « ceinture verte » basée sur la méthode de gestion allégée (approche six sigma) afin de devenir des agentes et agents d'amélioration continue. Ces personnes sont maintenant en mesure de réaliser des projets d'optimisation des processus dans leurs unités administratives. Pour plus de détails, veuillez vous référer au fait saillant de la page 19.

Par ailleurs, la démarche d'amélioration de la maturité de l'institution en matière de gestion de projets en technologies de l'information s'est poursuivie. Un comité d'évaluation a notamment été constitué en vue de mieux mesurer les retombées potentielles des propositions de projets et ainsi d'allouer les ressources vers les projets ayant le plus de bénéfices pour l'Assemblée nationale. Un cadre de gestion de projet visant une meilleure standardisation a été adopté. Des rencontres sectorielles avec les grands secteurs de l'administration ont été tenues dans l'objectif d'améliorer les suivis et la circulation de l'information sur l'état d'avancement des projets.

Pour finir, un projet de tableau de bord de gestion permettant le suivi d'indicateurs de performance en lien avec les activités de la Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur a été lancé. L'ensemble des données à suivre ont été identifiées et définies, et le montage de l'outil a commencé.

Poursuivre l'automatisation et l'optimisation des services en misant sur la transformation numérique

L'Assemblée nationale a défini ses principes d'architecture d'entreprise au cours de l'année financière. Ceux-ci constituent un ensemble de lignes directrices destinées à servir de base à la prise de décisions en matière de solutions technologiques et de ressources informationnelles au sein de l'institution. Les principes d'architecture constituent aussi l'un des intrants de la Stratégie de transformation numérique, dont la démarche d'élaboration a été entamée en 2023-2024.

Objectif 4.2 : Demeurer une organisation résiliente

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Plans triennaux d'immobilisation par immeuble actualisés et adoptés	Adoption de 3 plans triennaux	CIBLES	-	1	1	1
		RÉSULTATS	-			
Orientations et lignes directrices en matière d'infonuagique adoptées	Adoption d'ici 2023-2024	CIBLES	Orientations et lignes directrices adoptées	-	-	-
		RÉSULTATS	Orientations et lignes directrices adoptées Cible atteinte			

Pérenniser les actifs

Le processus d'élaboration des plans triennaux d'immobilisation des différents édifices de l'Assemblée nationale a commencé. Ils visent à assurer une planification optimale des projets d'entretien et de réfection des immeubles de l'institution en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Les orientations et les lignes directrices en matière d'infonuagique ont été adoptées en 2023-2024. Elles ont pris la forme d'une directive et d'une stratégie qui intensifient et encadrent le recours aux services infonuagiques au sein de l'institution. La visée est de tirer parti des avantages que ces services procurent, notamment en matière de cybersécurité, tout en réduisant, à terme, l'entretien du parc applicatif de l'Assemblée nationale. Dans le but de s'assurer de la pérennité des actifs et de pouvoir orienter efficacement les interventions, un inventaire et un bilan de santé des applications développées et gérées par le Centre d'expertise numérique ont aussi été réalisés. De plus, un plan de maintenance des actifs technologiques de la Direction de la sécurité, couvrant les trois prochaines années, a été élaboré.

Pour sécuriser les collections de l'institution, une puce a été ajoutée à chacun des documents situés au rez-de-chaussée et dans les mezzanines de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, et des portillons ont été installés aux sorties. Une borne d'emprunt libre-service a également été installée.

Bonifier les mesures de sécurité

Différentes initiatives ont été mises en place en 2023-2024 pour assurer la sécurité des clientèles de l'Assemblée nationale. Tout d'abord, une campagne de communication a été déployée à l'intention des parlementaires et du personnel administratif et politique. Elle avait pour buts de rappeler les bonnes pratiques à adopter tant à l'hôtel du Parlement qu'en circonscription et de promouvoir le rôle de la Direction de la sécurité et l'appui offert par cette dernière. De plus, une version mise à jour du Plan de mesures d'urgence a été rédigée. Ce plan vise à définir les procédures à suivre et les actions à poser en fonction de la nature des situations d'urgence qui pourraient survenir sur la colline Parlementaire.

Enfin, l'institution a poursuivi ses efforts en matière de rehaussement de la sécurité de l'information en renforçant notamment le système de surveillance de ses infrastructures technologiques et de ses terminaux (ordinateurs et appareils mobiles).

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027

Le Plan de développement durable 2023-2027 de l'Assemblée nationale du Québec définit l'engagement de l'institution en faveur de la mise en œuvre de pratiques durables dans ses diverses sphères d'activité. Cette section présente les réalisations et les résultats au regard des objectifs en matière de développement durable pour l'année 2023-2024.

assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable

THÉMATIQUE 1 : MOBILITÉ DURABLE

Action 1 : Aménager des infrastructures favorisant l'utilisation de moyens de transport actif et à faibles émissions

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2023-2024
Station de réparation pour bicyclettes installée	2024-2025	En cours
Stationnement couvert aménagé	2026-2027	En cours

Le modèle de station de réparation pour bicyclettes à acquérir a été identifié et commandé auprès du fournisseur. L'emplacement temporaire de la station a également été choisi. La station sera déplacée à son emplacement définitif après la réalisation de certains travaux de rénovation, dont ceux qui permettront l'aménagement du stationnement couvert. Les plans et devis sont en cours d'élaboration.

Action 2 : Rendre disponible un outil favorisant le covoiturage entre les membres du personnel de l'Assemblée nationale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Outil disponible	2026-2027	En cours

Un premier prototype de l'outil a été développé à l'interne et a permis de tester la faisabilité du concept.

Action 3 : Élargir le retour garanti à la maison en taxi en cas d'urgence aux membres du personnel utilisant un moyen de transport collectif ou actif

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Directive modifiée et diffusée	2023-2024	Terminé Cible atteinte

Grâce à l'adoption d'une nouvelle directive à ce sujet, le retour garanti à la maison en taxi en cas d'urgence médicale ou familiale a été élargi à l'ensemble des membres du personnel administratif de l'Assemblée nationale qui utilisent un moyen de transport collectif ou actif pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette directive a été diffusée dans l'intranet institutionnel avant la fin de l'année financière.

THÉMATIQUE 2 : MATIÈRES RÉSIDUELLES

Action 4 : Mettre en place un système de contenants réutilisables au Café du Parlement

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Système de contenants réutilisables mis en place	2024-2025	En cours

Un groupe de travail a été créé afin de démarrer cette initiative. Une veille du marché a été effectuée dans le but d'en apprendre plus sur l'offre de contenants réutilisables.

Action 5 : Diminuer et optimiser l'utilisation d'articles à usage unique aux restaurants et à la Boutique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Inventaire terminé et solutions de remplacement identifiées et implantées	2023-2024	Terminé Cible atteinte

Les articles en plastique à usage unique à la Boutique ont été inventoriés et des solutions de remplacement ont été identifiées. Le seul article de ce type encore utilisé est le papier à bulles et il est réservé exclusivement aux produits cassants ou en verre.

L'inventaire des articles utilisés par les restaurants a aussi été réalisé. Des produits faits de matériaux plus écologiques, comme le bois, le bambou, le carton ou la fibre de canne à sucre, remplacent maintenant des articles en plastique. Le processus a permis de passer de 43 produits différents en plastique à 31, ce qui représente une diminution de 27,9 %.

Action 6 : Améliorer la performance du système de gestion des matières résiduelles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Renouvellement de la reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec	Niveau d'attestation Performance + d'ici 2026-2027	En cours

En prévision du renouvellement de la reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec, l'Assemblée nationale a mis en œuvre diverses mesures améliorant le tri des matières résiduelles et en réduisant la production. Un système de collecte et de recyclage des capsules de café a été mis en place dans les cuisinettes des édifices de l'institution. Les ouvertures des stations de tri ont été modifiées afin de faciliter la récupération de matières recyclables. Des publications de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles ont aussi été diffusées dans l'intranet institutionnel, à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui a lieu chaque année en octobre.

THÉMATIQUE 3 : GAZ À EFFET DE SERRE

Action 7 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant des bâtiments de l'Assemblée nationale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Entente avec la SQI entérinée	2024-2025	En cours

Différentes rencontres ont eu lieu entre l'Assemblée nationale et la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui exploite la chaufferie alimentant plusieurs bâtiments de la colline Parlementaire, dont ceux de l'institution. Ces rencontres ont notamment porté sur la phase de planification du projet d'optimisation de la production énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Action 8 : Compenser les émissions institutionnelles de gaz à effet de serre

Comme il est nécessaire d'attendre qu'une année financière soit terminée avant de faire l'inventaire des GES émis lors de celle-ci et de déterminer la compensation requise, ce sont les émissions de GES de l'année financière 2022-2023 qui ont été compensées en 2023-2024.

L'année financière 2022-2023 faisait partie du Plan de développement durable 2019-2023. Les objectifs en matière de compensation institutionnelle étaient les suivants :

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage des émissions institutionnelles annuelles compensées	Compensation annuelle minimale de 100,0 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, dont l'objectif est de 30,0 %	Compensation de 100,0 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, qui a été de 50,0 % Cible atteinte

Au total, ce sont 916 tonnes d'équivalent CO₂ sur les 1 669,37 tonnes d'équivalent CO₂ provenant des activités institutionnelles qui ont été compensées auprès d'organismes qualifiés à l'occasion d'un appel d'offres public. Cela représente 54,9 % des émissions institutionnelles totales de l'année 2022-2023.

Un quatrième processus de compensation volontaire des émissions de GES des parlementaires a été mis en œuvre en 2023-2024. Il a permis aux députées et députés qui le souhaitent de compenser un total de 197 tonnes d'équivalent CO₂ découlant des allers-retours entre leur circonscription et l'hôtel du Parlement, ainsi que des activités de leur bureau de circonscription, et ce, à même leur budget de fonctionnement de circonscription. Comme pour la démarche institutionnelle, ce sont les émissions produites en 2022-2023 qui ont été compensées.

Pour les quatre années du Plan de développement durable 2023-2027, les objectifs en matière de compensation sont les suivants :

INDICATEURS*	CIBLES	RÉSULTATS 2023-2024
Pourcentage des émissions institutionnelles annuelles compensées pour les catégories 1 et 2	Émissions de l'année 2023-2024 : 60,0 % Émissions de l'année 2024-2025 : 75,0 % Émissions de l'année 2025-2026 : 85,0 % Émissions de l'année 2026-2027 : 100,0 %	Sans objet
Pourcentage des émissions institutionnelles annuelles compensées et découlant du transport (catégorie 3)	Émissions de l'année 2023-2024 : 100,0 % Émissions de l'année 2024-2025 : 100,0 % Émissions de l'année 2025-2026 : 100,0 % Émissions de l'année 2026-2027 : 100,0 %	Sans objet

* Pour comprendre à quoi réfèrent les catégories 1, 2 et 3, veuillez consulter la page 24 du Plan de développement durable 2023-2027 de l'Assemblée nationale du Québec.

THÉMATIQUE 4 : MILIEU DE TRAVAIL

Action 9 : Proposer des activités de sensibilisation et d'information sur le développement durable aux membres du personnel

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'activités par année financière	2	2 Cible atteinte

Deux activités visant à promouvoir le développement durable ont été réalisées. Tout d'abord, un concours amical de jardinage a été organisé entre les directions, ce qui a permis aux participantes et participants d'en apprendre plus sur l'entretien horticole. Aussi, une conférence en ligne sur la gestion des matières résiduelles a été donnée en collaboration avec l'organisme Jour de la Terre. Elle a permis aux employées et employés de démystifier le système de tri de l'institution et de se voir offrir des solutions concrètes, des astuces et des outils afin d'améliorer leur gestion des matières résiduelles tant à l'Assemblée nationale qu'à la maison.

Action 10 : Organiser des activités spéciales pour les familles et les amies et amis des membres du personnel

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Activité organisée	Une activité en 2023-2024 Une activité en 2025-2026	Une activité réalisée Cible atteinte

Une journée portes ouvertes s'est déroulée le dimanche 12 novembre 2023. Ce sont 471 personnes qui y ont participé, faisant de l'événement un vif succès. Cette activité a permis aux employées et employés de renforcer leur sentiment d'appartenance envers leur lieu de travail en le présentant aux personnes qui leur sont chères.

THÉMATIQUE 5 : COMMUNAUTÉ

Action 11 : Valoriser et soutenir la création artistique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Système de prêt d'œuvres d'art contemporaines mis en place	2024-2025	En cours

Le local qui servira à entreposer les œuvres d'art contemporaines a été identifié. De plus, l'institution a amorcé l'inventaire des œuvres qui sont en sa possession et qui feront partie du système de prêt.

Action 12 : Engager l'administration de l'Assemblée nationale dans une démarche de rapprochement avec les nations autochtones

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage de membres du personnel administratif formés	70,0 % en 2026-2027	En cours

En vue de former les membres du personnel administratif à certaines réalités des nations autochtones, et aussi de faciliter le suivi et le déploiement des activités de formation au sein de l'organisation, l'Assemblée nationale a travaillé sur l'implantation d'une plateforme technologique de formation.

En parallèle, l'institution a mis en œuvre différentes initiatives visant un rapprochement avec les peuples autochtones. Une répondante en matière de relations autochtones a été désignée et a intégré le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs responsables du dossier autochtone au sein des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Un comité composé de membres du personnel administratif nommé « Approches autochtones » et une boîte courriel ont été créés pour centraliser la réception des propositions d'initiatives provenant de différentes directions. La Directive de la Présidence sur la présentation officielle des visiteurs dans la salle de l'Assemblée nationale a été mise à jour et des précisions concernant les salutations adressées aux dignitaires autochtones y ont été apportées. Enfin, un comité de travail a été formé dans le but de se pencher sur l'actualisation des vedettes-matière* décrivant les nations autochtones. Ces vedettes-matière sont utilisées par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale dans sa gestion des documents et des archives, de même que pour l'indexation du *Journal des débats*.

* Les répertoires de vedettes-matière sont des listes de termes contrôlés et normalisés visant d'abord à faciliter l'indexation des documents présents dans les collections d'une organisation et, dans un deuxième temps, les recherches documentaires.

Action 13 : Inscrire l'institution dans sa communauté en mettant en valeur l'implication bénévole des membres de son personnel et en leur offrant de nouvelles possibilités

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Nombre d'activités de bénévolat offertes annuellement au personnel administratif	Une activité par année à partir de 2023-2024	4 Cible atteinte

Quatre activités de bénévolat, identifiées en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Québec, ont été proposées aux membres du personnel administratif de l'Assemblée nationale. La plus populaire auprès des employées et employés a été le service de repas à la Maison Mère-Mallet, située tout près de l'institution.

THÉMATIQUE 6 : ÉVÉNEMENTS ET ACQUISITIONS RESPONSABLES

Action 14 : Tenir des activités protocolaires écoresponsables

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage annuel d'activités protocolaires d'envergure* intégrant au moins trois mesures écoresponsables	100,0 % à partir de 2023-2024	100,0 % Cible atteinte

* Les activités protocolaires d'envergure se déroulent sur plus d'une journée.

L'ensemble des 10 activités protocolaires d'envergure qui se sont tenues en 2023-2024 à l'Assemblée nationale ont intégré au moins 3 mesures écoresponsables. Parmi ces initiatives se trouvent notamment le choix d'un hôtel certifié Clé verte pour les invitées et invités, l'offre d'un menu végétarien ou composé de produits locaux et la réduction de l'impression de documents grâce à l'utilisation de formats électroniques.

Action 15 : Accroître les acquisitions responsables

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT 2023-2024
Pourcentage d'acquisitions responsables de plus de 25 000 \$	2023-2024 : -	En cours
	2024-2025 : 10,0 %	
	2025-2026 : 15,0 %	
	2026-2027 : 20,0 %	

L'Assemblée nationale a renforcé sa démarche d'acquisition responsable en prévision de l'atteinte des cibles des années subséquentes du plan. En collaboration avec des spécialistes du domaine, l'institution a tenu un atelier de réflexion et a réalisé un diagnostic de son degré d'avancement en matière d'approvisionnement durable. Enfin, deux formations ont été données aux membres du personnel administratif dont des tâches concernent les processus d'acquisition. La première visait à introduire le concept d'acquisition responsable et la seconde à outiller le personnel pour qu'il intègre des considérations liées au développement durable dans les démarches d'achat.



ANNEXE - LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

LISTE DES PROJETS DE LOI PUBLICS DU GOUVERNEMENT ADOPTÉS

n° 7	CFP	Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives
n° 9	CFP	Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public
n° 10	CSSS	Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux
n° 11	CRC	Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives
n° 12	CI	Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui
n° 13	CAPERN	Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York
n° 14	CI	Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
n° 15	CSSS	Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
n° 16	CAT	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions
n° 17	CET	Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif
n° 19	CET	Loi sur l'encadrement du travail des enfants
n° 20	CTE	Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions
n° 21		Loi n° 2 sur les crédits, 2023-2024
n° 22	CTE	Loi concernant l'expropriation
n° 23	CCE	Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation
n° 24	CI	Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale
n° 25	CET	Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal

n° 26	CI	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice
n° 27	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions
n° 28	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles
n° 29	CET	Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens
n° 31	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
n° 33	CFP	Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec
n° 34	CI	Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice
n° 35	CFP	Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions
n° 36	CRC	Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes
n° 38	CET	Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives
n° 39	CAT	Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives
n° 40	CI	Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice
n° 41	CTE	Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique
n° 42	CET	Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail
n° 43	Commission plénière	Loi sur l'apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers
n° 46	CRC	Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs
n° 54	CI	Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante
n° 55		Loi n° 1 sur les crédits, 2024-2025

ANNEXE | LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

LISTE DES PROJETS DE LOI PUBLICS AU NOM D'UNE DÉPUTÉE OU D'UN DÉPUTÉ ADOPTÉS

n° 498 CAPERN Loi proclamant la Journée nationale de l'érable

n° 595 Commission plénière Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal

LISTE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ ADOPTÉS

n° 200 CAT Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan

n° 202 CAT Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme

n° 204 CAT Loi concernant la Ville de Longueuil

n° 205 CFP Loi concernant Mutuelle Beneva

Sigles des commissions

CAP : Commission de l'administration publique

CAPERN : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

CAT : Commission de l'aménagement du territoire

CAN : Commission de l'Assemblée nationale

CCE : Commission de la culture et de l'éducation

CET : Commission de l'économie et du travail

CFP : Commission des finances publiques

CI : Commission des institutions

CRC : Commission des relations avec les citoyens

CSSS : Commission de la santé et des services sociaux

CTE : Commission des transports et de l'environnement



assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC